

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. S. RAGAVAN,
président, ouvre la séance.**

Sont présents : Mmes et MM. Y. BOCCARD, J.-C. BRULHART
M. CHAMBERS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN,
M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, F. HALDEMANN,
P. HAMANN, F. HERNOT, E. HUBERT, M. HULLIGER,
P. ISWALA, A. JIMENAY, F. OSMANI, Y. de PREVILLE,
S. RAGAVAN, J. REVILLET, A. RIMAN, N. RIVRON,
J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et
L. TREMBLET

M. D. BOCCARD et Mme C. LUZZATTO arriveront avec un peu
de retard

Excusés : Mme et MM. C. DESPOND, C. MASTOURA et A. MIZRAHI

M. R. SANSONNENS, maire, Mme M. BOGET et M. J.-M. DEVAUD, conseillers
administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des
16 février et 16 mars 2010.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Délibération n° 2010-11 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 586'000.-**
destiné au raccordement des bâtiments de la Mairie-CMS, du Forum et des
écoles De-Livron et de Meyrin-Village au réseau de chauffage à distance
(CAD) des Services industriels de Genève (SIG).
5. Délibération n° 2010-15 relative à l'approbation des crédits budgétaires de
fonctionnement supplémentaires 2009.

6. Délibération n° 2010-16 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009.
7. Délibération n° 2010-17 relative à l'approbation du rapport de gestion 2009 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement).
8. Délibération n° 2010-13 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 16'952.-** destiné à l'acquisition des 265 actions du Parking de Meyrin-Village SA appartenant à la banque Raiffeisen de Meyrin. **Rapport de la commission des finances élargie** (M. de Préville, Ve).
9. Délibération n° 2010-14 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'500'000.-** destiné à l'augmentation du capital de la société Parking de Meyrin-Village SA et à couvrir les frais liés à cette opération. **Rapport de la commission des finances élargie** (M. de Préville, Ve).
10. Délibération n° 2010-09a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'834'000.-** destiné au financement de la deuxième tranche de travaux (arrêts Hôpital-la-Tour, Maisonnex, CERN) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC et permettant également de valoriser l'espace public situé à proximité du tram. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (Mme Ecuyer, R).
11. Délibération n° 2009-52b relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'070'000.-** représentant la part communale des travaux pour l'aménagement du square Lect situé à l'emplacement de l'ancien giratoire d'entrée dans Meyrin (sous le viaduc Lect). **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement & des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe** (M. Hulliger, AIM).
12. Délibération n° 2010-05a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 218'000.-** destiné à la mise en conformité des structures de prétraitement et d'évacuation des eaux usées du centre de voirie et horticole. **Rapport de la commission d'environnement et énergie** (Mme Luzzatto, R).
13. Délibération n° 2009-37a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'242'000.-** destiné au réaménagement du parc de l'auberge communale, adjacent au manège de Meyrin, à l'avenue de Vaudagne. **Rapport de la commission d'environnement et énergie & des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe** (Mme Luzzatto, R).
14. Délibération n° 2010-06a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 193'500.-** destiné à la rénovation des espaces de jeux de l'école de Bellavista II. **Rapport de la commission d'environnement et énergie & petite enfance et écoles conjointe** (M. Brulhart, S).
15. Résolution n° 2009-05a présentée par Mme Sasà Hayes, au nom du groupe UDC, pour créer des espaces verts clôturés de détente, ludiques/éducatifs, appelés "vita chiens" à proximité du centre urbain pour permettre aux propriétaires de laisser courir librement leurs chiens. **Rapport de la commission d'environnement et énergie** (Mme Ecuyer, R).

16. Délibération n° 2010-12 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 32'000.-** destiné à la création d'un espace vert clôturé sur la parcelle communale n° 12193 adjacente à l'avenue de Mategnin, pour permettre aux propriétaires de chiens de les laisser courir librement.
17. Annonces de projets.
18. Propositions individuelles.
19. Questions.

* * *

En préambule, **M. Ragavan** rappelle que les questions doivent être remises au président par écrit avant la pause.

Il ajoute que le secrétariat général doit recevoir les objets à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal d'ici au mercredi 5 mai 2010.

En outre, il signale que deux personnes n'ont pas encore rendu leur inscription à la sortie du Conseil municipal à Copenhague et que si le secrétariat général ne reçoit rien d'ici au mercredi 21 avril, l'administration considérera que ces personnes ne participeront pas à ce voyage.

Enfin, il indique que, selon la décision du Conseil municipal, cette séance se terminera aux alentours de 23h00 et que les points non traités seront reportés à la séance suivante.

1. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 16 février et 16 mars 2010**

a) Procès-verbal du 16 février 2010

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal, mis au voix par **M. Ragavan**, est **approuvé à l'unanimité moins 1 abstention**.

b) Procès-verbal du 16 mars 2010

Mme Ecuyer fait remarquer que l'intitulé de la résolution n°2010-05 votée (page 43) est erroné dans la mesure où seuls sont mentionnés les noms de ceux qui se sont abstenus alors qu'il aurait fallu citer uniquement les conseillers municipaux ayant accepté cette résolution. Un tel intitulé laisse entendre qu'il y a eu un vote nominatif, ce qui n'était pas le cas. Aussi aimerait-elle que ceci soit corrigé et qu'une version correcte soit envoyée au service de surveillance des communes.

Il n'y a pas d'autre remarque et **M. Ragavan** met donc aux voix ce procès-verbal qui est **approuvé à l'unanimité moins 1 abstention**.

* * *

2. Communications du Bureau

M. Ragavan donne tout d'abord lecture de la déclaration de M. Dumalle concernant la course des conseillers de Bernex :

"Par un temps froid et pluvieux, en ce samedi 27 mars, nos six gladiateurs meyrinois se sont lancés à l'assaut du podium. Leur enthousiasme, vu les précédentes éditions – 2^e il y a deux ans et 1^{er} l'année dernière - leur a donné le punch nécessaire pour affronter les 4 km de côtes, faux-plats et autres descentes de la course des conseillers de Bernex. Une fois de plus, le podium ne leur a pas échappé; cette année, nos valeureux coureurs classent la première équipe 3^e et la 2^e se classe tout à fait honorablement. Trois des quatre objectifs fixés ont été atteints cette année, à savoir : présenter deux équipes meyrinoises, présenter au moins une dame, faire un podium et garder la coupe à la maison. Le dernier objectif était un peu trop ambitieux mais la prestation n'en reste pas moins remarquable.

Un grand merci à celle et ceux qui mouillent leur maillot pour Meyrin et, à tout seigneur, tout honneur, bravo à :

- notre champion : Damien Boccard;
- notre secrétaire général adjoint : Olivier Morand;
- notre conseiller municipal : Marcel Dumalle;
- notre secrétaire général : Jean-Marc Solai;
- notre dame de choc : Nadia Rivron;
- et pas moins méritant puisque non coureur mais plutôt cycliste : Jacques Robert.

Rendez-vous est pris pour l'édition 2011 avec

- les mêmes objectifs;
- faire encore mieux, deux équipes, deux dames ou plus, une meilleure place.

J'ai oublié de remercier notre fan's club et photographe : Jean-Marc Devaud et Philippe Hamann."

(Applaudissements)

Arrivée de M. Boccard et Mme Luzzatto

M. Ragavan signale avoir reçu copie d'une lettre relative aux problèmes de sécurité liés à l'arrivée du tram à Meyrin, qui est en cours de traitement.

Il est ensuite donné lecture des courriers suivants :

- a) Lettre envoyée au président du Conseil municipal le 10 avril 2010 par Couleurs Meyrinoises :

Concerne : lancement d'une initiative municipale

Monsieur le Président,

Nous portons à la connaissance de votre Conseil que l'Association COULEURS MEYRINOISES a décidé de lancer une initiative municipale demandant au Conseil administratif de Meyrin de faire toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil d'Etat pour rétablir, lors de la mise en service de la branche "diretissima" CERN du tram, la ligne 28 à Meyrin, prolongée de l'Hôpital de la Tour à travers la Zimeysa avec boucle et terminus au Jardin alpin, comme présenté dans le rapport final d'expertise du tram de Meyrin de juin 2008.

Cette décision fait suite à la séance d'information du lundi 22 mars 2010 présentée par la DGM et les TPG, séance durant laquelle nous avons constaté une grande insatisfaction du public présent concernant le nouveau réseau de bus de rabattement suite à la mise en service du TCMC à Meyrin.

En vous demandant de porter une attention particulière à ce qui précède, nous vous adressons, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Jean-Philippe Hulliger
Président*

Annexe : texte de l'initiative

- b) Lettre envoyée le 18 mars 2010 au Conseil administratif par l'Association des habitants des Champs-Fréchets :

Concerne : carrefour rue des Vernes – av. Ste-Cécile – av. A.-F.-Dubois

*Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,*

Monsieur Philippe Genoud, membre de notre association, nous a rendus attentifs aux problèmes actuels de sécurité et de mobilité au carrefour rue des Vernes – avenue Ste-Cécile – avenue A.-F.-Dubois (voir courrier en annexe).

Le comité de notre association a étudié la situation de ce carrefour et se rallie aux propos de Monsieur Genoud. La sécurité n'y est effectivement pas assurée actuellement, due à une mauvaise visibilité, une traversée de la rue difficile pour les piétons, ainsi qu'une cohabitation difficile entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Nous sommes tout à fait conscients que les travaux ne sont pas encore terminés à cet endroit. Nous aimerions toutefois être sûrs que vous avez envisagé ou décidé l'installation de feux de signalisation ou d'autres mesures, tel un giratoire, pour régler les problèmes de circulation.

En attendant la fin des travaux, nous vous saurions gré de prévoir à ce carrefour un feu provisoire. Ce feu se justifie d'autant plus qu'en raison des travaux de la tranchée couverte, cet endroit connaît un important trafic de transit.

En vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre requête, et dans l'espoir que vous serez sensibles aux problèmes de sécurité que pose ce carrefour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative et Monsieur le Conseiller administratif, nos salutations distinguées.

*Pour le comité de l'AHCF:
Alexandra Tschudi Spiropulo, présidente*

Annexe : copie de la lettre de M. Philippe Genoud

*Copies à : Monsieur Surane Ragavan, président du Conseil municipal, pour information
Monsieur Philippe Genoud*

M. Ragavan annonce que les conseillers sont invités à une visite guidée de la maison de la sécurité de la ville de Lancy les samedi 24 avril et dimanche 25 avril à 11h00.

En outre, ils sont également invités à la cérémonie officielle de remise de la bourse et du prix cantonaux du développement qui aura lieu le vendredi 11 juin 2010 à 11h00 sur le site de la société Colas suisse SA – succursale de Genève, route de Satigny 50 à Satigny.

Les personnes intéressées par ces visites sont priées de s'adresser au secrétariat général d'ici au mercredi 5 mai prochain.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Séance du 16 mars 2010 – question de Mme Riman

Kit-école

Nous vous informons que l'ensemble des questions touchant à la relation entre le TCMC et Bellavista II sera traité lors de la commission de sécurité agendée le 20 mai 2010. Le motif du refus de la Direction générale de la mobilité pour la mise à disposition du kit-école sur l'avenue de Vaudagne sera donc exposé à ce moment-là.

Séance du 16 mars 2010 – question de M. Schweizer

Nuisances sonores au terminus du tram Gravière

Le 24 mars 2010 la direction technique des TPG nous a informés que l'ensemble de la flotte avait été adapté afin que la sonnerie ne retentisse plus lorsque le wattman désarme puis réarme le véhicule.

Concernant les interventions du garde-voie tôt le matin, les TPG nous ont informés que le planning avait été revu de manière à effectuer l'entretien des voies plus tardivement.

* * *

4. **Délibération n° 2010-11 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 586'000.- destiné au raccordement des bâtiments de la Mairie-CMS, du Forum et des écoles De-Livron et de Meyrin-Village au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG)**

M. Ragavan annonce que le Bureau propose le renvoi de ce projet à la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

M. Sansonnens rappelle que la Commune va prochainement disposer d'un réseau de chauffage à distance en provenance du Lignon, et qu'une résolution approuvée le 9 septembre 2008 demandait l'application de hauts standards énergétiques pour les bâtiments communaux. Il cite en outre une résolution adoptée le 20 janvier 2009 approuvant le principe général d'un raccordement des bâtiments du patrimoine administratif et financier de la Commune au réseau CAD.

Il ajoute que la délibération proposée ce soir concerne le raccordement au CAD de la Mairie-CMS, de ForuMeyrin et des écoles De-Livron et de Meyrin-Village, ce qui implique entre autres le remplacement des chaudières existantes par des échangeurs de chaleur.

En conclusion, il propose également de renvoyer ce projet à la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est procédé au vote du renvoi de la **délibération n°2010-11** à la **commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

5. Délibération n° 2010-15 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2009
 6. Délibération n° 2010-16 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009
- et
7. Délibération n° 2010-17 relative à l'approbation du rapport de gestion 2009 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

M. Devaud procède à la présentation des comptes 2009 (cf. document annexé).

M. Ragavan met ensuite au vote le renvoi des délibérations n^{os} 2010-15, 2010-16 et 2010-17 aux commissions des finances élargies.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

* * *

8. Délibération n° 2010-13 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 16'952.- destiné à l'acquisition des 265 actions du Parking de Meyrin-Village SA appartenant à la banque Raiffeisen de Meyrin. Rapport de la commission des finances élargie (M. de Préville, Ve)
- et
9. Délibération n° 2010-14 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000.- destiné à l'augmentation du capital de la société Parking de Meyrin-Village SA et à couvrir les frais liés à cette opération. Rapport de la commission des finances élargie (M. de Préville, Ve)

M. Ragavan explique que ces délibérations seront traitées ensemble.

M. de Préville donne lecture des rapports des trois commissions en précisant que le premier a été établi par M. Ragavan :

"Rapport de la commission des finances élargie du 5 novembre 2009

Après les salutations d'usage, le président donne la parole à M. Cela qui rappelle le contenu de la délibération n° 2009-18 pour un crédit de CHF 2'200'000.- destiné à l'acquisition du parking couvert de Meyrin-Village (PMV SA).

Le coût final pour la Commune s'élève à CHF 2'155'966.-. Il est demandé aux commissaires de se déterminer sur la vente de dix places de PMV SA à la paroisse de St Julien.

Le président ouvre les débats sur l'entrée en matière de la vente des dix places à la paroisse.

Une commissaire demande où seraient ces 10 places. M. Devaud précise qu'elles correspondent à la moitié du 2^e sous-sol et indique qu'au cas où nous n'accéderions pas cette demande, la paroisse refuserait de vendre et nous continuerions donc à enregistrer des pertes chaque année. Un commissaire dit que la Commune doit conserver ces dix places pour assurer qu'elles soient accessibles au public. Une autre s'indigne de l'attitude de la paroisse qui veut imposer ses vues et n'accepte pas que seule la Commune absorbe les pertes. Elle demande pourquoi la paroisse désire acheter ces dix places.

Un commissaire regrette que nous ne puissions pas prendre connaissance du bilan et du compte d'exploitation. M. Devaud dit que les bilans sont accessibles pour toute personne intéressée. Un autre commissaire demande s'il est possible d'avoir des projections sur l'avenir, ce à quoi M. Cela répond que ces projections ne pourraient être fiables, dû à l'incertitude sur l'évolution des recettes. M. Devaud ajoute qu'il a déjà annoncé que le parking pourrait être rentable. Une commissaire demande une estimation des pertes 2009 et signale qu'elle ne voit nulle part les recettes du droit de superficie. M. Devaud indique que les recettes du droit de superficie sont calculées sur les bénéficiaires et, comme depuis 9 ans il n'y a eu que des pertes, il est normal qu'elle ne voit rien. Il précise qu'il s'attend à des pertes d'environ CHF 90'000.- pour 2009. Un autre commissaire souhaite que l'on évite de déposer le bilan et donc que l'on accepte cette délibération.

Un commissaire dit être totalement opposé à investir CHF 2.2 millions pour des raisons morales. A son avis, il faut convertir la dette (CHF 1.9 mio) en actions. Les partenaires assumeraient ainsi conjointement la dette, proportionnellement à leur part d'actionariat. La Commune n'aurait alors qu'à absorber 55% de cette dette. M. Devaud dit que ce rachat de l'hypothèque peut faire l'objet d'une proposition. Une commissaire trouve la proposition de rachat de l'hypothèque conforme à ses vues. Divers commissaires se rallient à cette proposition.

Enfin, le président procède aux votes :

*Qui accepte la vente de dix places du parking pour un montant de CHF 299'440.- ?
9 non et 2 abstentions.*

*Qui accepte le rachat des actions de la paroisse pour un montant de CHF 59'712.- ?
8 non et 3 abstentions.*

Qui accepte le rachat des actions de la banque Raiffeisen pour un montant de CHF 17'061.- ? 9 non et 2 abstentions.

Qui accepte la délibération n° 2009-18a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'200'000.- ? 9 non et 2 abstentions.

*Qui accepte de mandater le Conseil administratif en vue de proposer le rachat des prêts hypothécaires sous réserve de l'accord des trois partenaires au préalable ?
Accepté à l'unanimité*

Le président lève la séance.

Rapport de la commission des finances élargie du 28 janvier 2010

M. Cela remet dès leur entrée dans la salle de commission deux projets de délibération pour résoudre le problème que posent les pertes incessantes de PMV SA : l'une de ces délibérations propose le rachat à l'actionnaire, la banque

Raiffeisen, de ses 10% d'actions par la commune de Meyrin pour une somme de CHF 17'350.-. L'autre, le remboursement de la dette au prorata de notre part des actions, ainsi que la reconnaissance des pertes cumulées de PMV SA au prorata de notre part des actions dans les dettes de la commune de Meyrin.

Le président de la commission ouvre la séance avec les salutations d'usage et passe la parole à M. Devaud. Celui-ci informe les commissaires que, si la paroisse de St Julien, également actionnaire de PMV SA, avait émis le souhait de revendre ses actions, elle n'est plus aujourd'hui dans la même disposition et veut conserver ses actions. Il explique donc le résultat de ses négociations avec la paroisse et la banque : dans un premier temps, la Commune rachèterait à la banque ses 10% d'actions pour un montant de CHF 17'350.-, qui correspondrait à la valeur réelle de ses actions au 31 décembre 2009; dans un second temps, les actionnaires restants (paroisse et Commune) rembourseraient la dette hypothécaire (CHF 1'895'600.-) au prorata de leurs parts d'actions puis dissoudraient la SA pour mettre en place une PPE, ceci afin de réduire les coûts d'exploitation de ce parking et de ramener son compte d'exploitation au point mort.

Un commissaire demande pourquoi la banque veut se défaire de ses actions avant le remboursement. M. Devaud explique que l'intérêt de la banque n'est pas dans la propriété de ces actions mais dans la perception des intérêts de son prêt.

Un commissaire s'interroge sur les statuts de la future PPE et dit qu'il aurait apprécié pouvoir les étudier avant de se prononcer. M. Devaud répond en disant que les statuts de la PPE seraient très similaires à la convention de droit de superficie actuellement en vigueur depuis la création de PMV SA. Il propose de faire cette transformation, car la gestion d'une PPE est beaucoup moins onéreuse que celle d'une SA (frais de fiduciaire, honoraires du conseil d'administration, etc.).

Un commissaire remercie M. Devaud pour les négociations qu'il a bien menées et reconnaît que ce qui est proposé ce soir est très proche de ce que la commission avait demandé en novembre dernier. Il aurait toutefois préféré, car plus conforme à la morale économique, que la banque participe au remboursement des dettes, puis vende ses actions. Il dit également qu'au cas où ces propositions seraient acceptées ce soir, il voudrait que les délibérations finales soient accompagnées des comptes 2009, ainsi que de prévisions financières (simulations) pour 2010 et 2011. Il demande également comment le Conseil administratif entend mener ce projet : en effet, ce soir la commission ne peut se prononcer sur les deux projets de délibération remis par M. Cela car les comptes 2009 de PMV SA n'ont pas encore été approuvés par la fiduciaire, et il manque un certain nombre de précisions financières; la commission ne pourra donc que donner un préavis favorable ou défavorable. Quelles sont donc les prochaines étapes qu'envisage le Conseil administratif ?

M. Devaud répond qu'il peut faire la demande au Conseil d'administration de PMV SA que la banque rembourse d'abord sa dette, puis vende ses actions à la Commune, mais il craint que les délais que cela pourrait induire ne nous coûtent plus cher car, tant que la dette n'aura pas été remboursée, les intérêts courront. M. Cela indique que, dans le cas où la banque rembourserait sa part des dettes avant la vente de ses actions, le prix de ses actions augmenterait. Il ne serait donc pas forcément plus avantageux pour la Commune.

M. Devaud précise qu'en ce qui concerne les prochaines étapes, il se propose de présenter au Conseil municipal de février 2010 les deux délibérations avec les valeurs exactes approuvées par la fiduciaire pour des votes immédiats. Si ces délibérations étaient approuvées, cela impliquerait que les dettes seraient remboursées en mars-avril et que la SA pourrait être dissoute en juin. Il indique également que toute cette démarche a été revue par la Surveillance des communes et un notaire et qu'aucune objection n'est à attendre de ce côté.

Une commissaire se dit gênée par la nécessité de se prononcer sur des propositions qu'elle vient de recevoir et qu'elle a besoin d'un temps de réflexion. Elle ne pense pas que la banque ait droit à quoi que ce soit. Les estimations de valeur de la SA sont fortement discutables, car la seule valeur réelle est ce que serait prêt à payer un acheteur et, aujourd'hui, cette valeur est nulle.

Une autre commissaire voudrait savoir les taux d'intérêt de la dette hypothécaire au moment de la constitution de cette hypothèque et celui de 2010. Elle pense également que la banque s'en tire trop bien avec les CHF 17'350.- que lui verserait la Commune. M. Devaud rappelle que c'est la Commune qui a été chercher la banque. De plus, M. Cela dit que le taux hypothécaire était de 3.5% au début et qu'il n'est plus que de 1.5% cette année.

Un commissaire revient sur le besoin que la Commune aurait à conserver ce parking. Le président lui signale que ce n'est pas l'objet de la discussion de ce soir. Le commissaire en prend ombrage et quitte la salle.

Un commissaire insiste pour que les statuts de la PPE et la convention qui la régira soient remis aux commissaires avant le prochain Conseil municipal. M. Devaud lui répond qu'il ne sait pas si cela sera réalisable, car il n'y a pas assez de temps avant le prochain Conseil municipal, et il craint que si nous reportons cette décision en mars, tout le processus ne prenne deux à trois mois de plus, coûtant donc plus à la Commune en intérêts.

Une commissaire demande comment M. Devaud envisage que soit menée la gestion de l'éventuelle PPE. M. Devaud lui répond en disant qu'aujourd'hui, la gestion est assurée par une régie et qu'à son avis, c'est cette même régie qui assurerait cette gestion à l'avenir.

Le président propose que l'on sépare le problème en trois parties dont deux sont confondues à l'heure actuelle dans deux délibérations :

- 1. Rachat des actions de la banque;*
- 2. Remboursement des dettes (hypothécaire CHF 1'895'600.- et CHF 360'000.- de dette meyrinoise);*
- 3. Dissolution de la SA et création d'une PPE.*

Ceci permettrait de convoquer une commission pour étudier le problème des statuts, de la convention de gestion, etc. sans bloquer le remboursement de la dette et donc exposer la Commune pour 2010 à des coûts additionnels.

D'autres commissaires font des demandes de détails ou indiquent leur point de vue.

Le président met aux votes :

- l'approbation de principe de l'achat par la Commune des 10% d'actions de la banque pour un montant de CHF 17'350.- : unanimité (10);*

- l'approbation de principe sur le remboursement des dettes : 8 oui et 2 abstentions;
- l'approbation de principe sur la transformation de la SA en PPE : 8 oui et 2 abstentions.

Le président lève la séance.

Rapport de la commission des finances élargie du 25 mars 2010

Le président annonce que cette commission est la quatrième sur ce sujet : l'avenir de PMV SA.

Il salue MM. Devaud, Sansonnens et Cela, ainsi que Me Brechbühl, notaire, venu répondre à nos questions concernant la liquidation de PMV SA et les statuts de la future PPE avec la paroisse de St-Julien. Il passe la parole à M. Devaud.

Celui-ci retrace l'historique de PMV SA et des pertes depuis sa création. Il rappelle que le droit de superficie est de 75 ans à dater de 2000, et que la PPE reprend ce droit de superficie. Il reste donc 65 ans de droit de superficie. Le parking est constitué de 82 places réservées au public et de 28 places appartenant en propre à la paroisse de St-Julien. Si la Commune et la paroisse remboursent l'hypothèque au printemps 2010, l'exercice 2010 se soldera par une perte de CHF 39'000.-, c'est-à-dire environ le tiers des pertes annuelles enregistrées ces dernières années, et des bénéfices pourront être dégagés dès 2011. Nous aurons ainsi mis fin à une hémorragie qui dure depuis 10 ans.

Le rachat des actions de Raiffeisen s'élève à CHF 16'952.-, et le total que devra payer la Commune à un peu moins de CHF 1'500'000.-, dont CHF 1'232'000.- pour le remboursement de la dette, CHF 234'000.- comme remboursement à Meyrin de son prêt postposé (prêt initial, cf. intervention de M. Devaud ci-après) et CHF 16'952.- de rachat des actions Raiffeisen.

La Commune et la paroisse ont constitué une PPE et le droit de superficie sera transféré à cette PPE avec les mêmes conditions que pour PMV SA, à savoir les 65 ans restants et les 10% du bénéfice à titre de rémunération du droit.

Le président donne la parole aux commissaires et leur demande de poser dans un premier temps des questions techniques à Me Brechbühl puis, quand celui-ci aura quitté notre commission, de passer aux prises de position politiques.

Un commissaire demande si la paroisse pourra vendre ou aliéner les places une par une. Me Brechbühl lui répond que non. M. Devaud rappelle que les 82 places de la PPE sont destinées au public et que ceci restera dans les statuts de la PPE. Un commissaire exprime sa satisfaction du résultat obtenu par M. Devaud et demande quelques précisions sur le droit de superficie et sa rémunération. M. Devaud répond que le droit de superficie sera transféré à cette PPE avec les mêmes conditions que pour PMV SA. Un commissaire aimerait savoir si, une fois la PPE en place, il sera possible de vendre les places de parking sans l'accord de l'autre partie. Me Brechbühl répond que les places ne pourront être vendues séparément, sauf si c'est stipulé ainsi dans l'accord de PPE. Ce même commissaire voudrait savoir s'il sera possible de modifier l'affectation des places de parking, par exemple en places privées. M. Devaud lui répond que ceci ne sera pas possible car le droit de superficie stipule que les 82 places de la Commune sont à usage public.

Un commissaire souhaite savoir de Me Brechbühl si le prix payé est conforme à ce qui se pratique. Me Brechbühl lui dit ne pas pouvoir répondre car il n'a pas les chiffres et, de toute façon, les ventes de parkings étant assez rares, il n'a pas réellement une expertise dans ce domaine. Un commissaire dit avoir eu des doutes sur les protections qu'offre la PPE, mais qu'après analyse du code des obligations, il pense que la PPE donne les mêmes garanties que la SA, ce que confirme Me Brechbühl.

Comme il n'y a plus de questions pour Me Brechbühl, le président et les commissaires le remercient de s'être déplacé et pour ses éclaircissements. Me Brechbühl quitte la salle de la commission.

Un commissaire dit que M. Devaud a œuvré dans le sens des demandes de la commission et l'en remercie. Il s'interroge toutefois sur les estimations de rentabilité qui lui paraissent un peu enthousiastes et regrette que l'on n'ait pas cherché à vendre le tout à un tiers qui aurait payé un droit de superficie, sans que la Commune ait à investir autant dans cette affaire. Il dit que son groupe et lui-même voteront favorablement les délibérations relatives à la solution proposée.

Un commissaire exprime également ses remerciements et félicitations à M. Devaud pour avoir mené à bien ces négociations. Il se dit très satisfait que la Commune ait pu réduire de quelques CHF 700'000.- son coût dans cette opération, telle que présentée en novembre 2009. Il souhaite toutefois que des leçons soient tirées de cette affaire, en particulier au moment où la Commune s'apprête à s'engager dans une nouvelle affaire de parking pour le parking souterrain du centre de la Cité. Il est particulièrement préoccupé de voir se répéter le scénario d'une hypothèque lourde dans les fonds initiaux de la structure, ce qui a conduit au sauvetage qui nous occupe ce soir. Mais il déclare que son groupe et lui-même voteront favorablement les délibérations relatives à la solution proposée.

Les autres groupes politiques expriment également leur soutien à la solution proposée.

Un commissaire, qui a suivi de très près la débâcle de PMV SA, se déclare satisfait de la solution trouvée. Un commissaire regrette qu'il ait fallu attendre 10 ans de pertes cumulées pour réagir. Un commissaire, qui a siégé au conseil d'administration de PMV SA, lui indique que cela fait de nombreuses années que ce conseil envisageait une telle sortie, mais que des espoirs de voir la situation se redresser ont différé la décision et qu'il a fallu près de 10 mois avec quatre commissions pour arriver à cette solution, preuve que ce n'était pas si simple.

Le président passe au vote des deux projets de délibération et de la liquidation de PMV SA :

- rachat des actions de la banque Raiffeisen pour un montant de CHF 16'952.- : 10 oui;*
- crédit de CHF 1'500'000.- destiné au remboursement de la part communale de l'hypothèque, à l'absorption des prêts postposés dans les comptes de la Commune et au rachat des actions Raiffeisen : 10 oui;*
- autorisation de procéder à la liquidation de la PMV SA : 10 oui.*

Le président lève la séance."

M. Devaud tient à préciser que les CHF 234'000.- mentionnés par M. de Préville dans le détail des coûts ne sont pas le remboursement d'un prêt postposé mais représentent les 65% des CHF 360'000.- que la Commune a investis dans le financement global du parking. Ils viennent donc en complément du prêt hypothécaire de construction.

M. Ragavan annonce que le Bureau propose le vote immédiat pour les deux projets.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, ni au vote immédiat des deux délibérations, il met aux voix le **vote immédiat** de la **délibération n° 2010-13**, qui **est accepté à la majorité évidente**, et de la **délibération n° 2010-14**, qui **est approuvé à l'unanimité**.

M. Brulhart fait part de la position des socialistes :

"Il est important de maintenir ce parking pour la communauté, et il est important d'annuler les pertes subies jusqu'à présent par la Commune, après examen des dispositions légales concernant la PPE dont la protection et les avantages sont très grands.

De plus, après avoir pris connaissance de tous les paramètres, nous pensons que lorsque les travaux de la Diretissima seront terminés, le parking engendrera des bénéfices.

Le parti socialiste votera donc la délibération n° 2010-13 de CHF 16'952.- et la délibération n° 2010-14 de CHF 1'500'000.-."

M. Hulliger espère que PMV SA va dorénavant arrêter de perdre de l'argent et fait remarquer qu'elle ne subsistait que grâce à des prêts postposés de plus en plus importants. Il pense que les travaux du TCMC ont pénalisé le bon fonctionnement de ce parking et que la solution finalement retenue par la commission est la meilleure. A ce sujet, il tient à remercier l'administration d'avoir soumis des propositions correspondant aux désirs de la commission.

En conclusion, il annonce que l'AIM approuvera les deux projets de délibération et souhaite une longue vie à ce parking essentiel pour ce quartier un peu délaissé aujourd'hui en raison des travaux du tram.

M. Hamann fait la déclaration suivante :

"Le groupe DC soutiendra ces deux délibérations car il est persuadé qu'en amortissant la dette de ce parking, ce dernier aura la possibilité de retrouver des chiffres positifs et que, sur le long terme, il deviendra rentable.

Aujourd'hui, nous perdons de l'argent chaque année par le biais des prêts postposés obligatoires en cas de déficit de l'objet, et c'est donc une perte sèche qui s'ajoute à l'amortissement de la dette. Avec le remboursement de cette dernière, le parking rentre dans le capital de la Commune et n'est plus perdu.

Nous ne parlerons pas de l'utilité de ce parking pour la vie du village. Ceci s'ajoute à la valeur du patrimoine de la Commune par un bien utile à tous. Donc nous accepterons ces deux délibérations."

M. Schweizer signale que l'UDC acceptera ces deux projets, mais il demande qu'une place soit réservée aux handicapés en relevant qu'il s'agit du seul parking à sa connaissance à Genève qui n'en dispose pas.

M. de Préville donne connaissance de la position des Verts :

"Après dix ans d'activités de PMV SA et dix ans de pertes, après quatre commissions animées, nous sommes enfin arrivés à mettre un point final à l'hémorragie que ce parking occasionnait à tous ses actionnaires, sauf dans une certaine mesure à la banque qui, elle, engrangeait les intérêts que lui versait PMV SA. Il peut sembler qu'il y ait eu deux causes profondes à la débâcle de PMV SA :

1. la structure de son capital initial (capital actions et dette hypothécaire);
2. la concomitance entre l'ouverture du parking et le début des travaux de la tranchée couverte.

La structure de son capital était que plus de 80% de son capital permanent initial était constitué par de la dette qu'il a fallu servir sans faillir chaque année. Les intérêts de cette dette absorbaient près de 50% des revenus de PMV SA. Les parkings ne sont pas des investissements à haut rendement. De plus, leurs revenus sont peu prévisibles car ils dépendent de nombreux paramètres. Il est donc économiquement irresponsable de constituer un capital initial avec une très faible part en actions et une énorme part en dette hypothécaire qui induit une charge fixe.

La concomitance entre l'ouverture du parking et le début des travaux de la tranchée couverte a été invoquée pour expliquer cette débâcle. Pour mémoire, nous rappelons que les Verts se sont toujours opposés à cette tranchée couverte. Ceci nous permet d'autant plus librement de dire qu'il est clair que, si ces travaux ont fortement réduit l'attractivité de ce parking, nous ne pensons pas que, sans ces travaux, ce parking ait pu être très rentable. Pour arriver à équilibrer revenus et dépenses, sa fréquentation aurait dû être le double de ce qu'elle a été, c'est-à-dire 100% de plus. Il est peu probable que ce seuil ait pu être atteint et nous en voulons pour preuve la baisse des revenus des commerces de Meyrin-Village, eux aussi durement affectés par ces travaux. Nous n'avons pas connaissance que dans leur ensemble, ils aient vu leurs revenus baisser de 50% pendant ces dix années : ils seraient en effet tous en faillite depuis longtemps. Nous pouvons donc en conclure que, même sans les travaux de la tranchée couverte, PMV SA aurait enregistré des pertes, certes moins élevées mais tout aussi régulières.

En résumé, la cause profonde primordiale de la débâcle de PMV SA et les coûts que celle-ci a occasionnés à notre commune est la part excessive (~ 80%) de la dette dans le financement initial de cette société. Or nous constatons avec inquiétude que le même scénario est envisagé pour le prochain parking de Meyrin, celui du cœur de la Cité. Nous invitons donc notre Conseil administratif et les membres de ce Conseil municipal à nous rejoindre dans notre analyse de cette cause de la débâcle de PMV SA et à en tirer la leçon suivante : il est irresponsable de financer la construction d'un parking avec plus de 50% de dettes.

En conclusion, nous pensons que la solution à laquelle nous sommes parvenus et qui nous est soumise ce soir est la plus avantageuse pour notre commune de celles qui ont été envisagées. Les Verts de Meyrin-Cointrin ne s'opposeront donc pas à son approbation."

M. Charpier annonce que A gauche toute acceptera ces délibérations car c'est la meilleure des solutions, voire la seule possible. Il souhaite toutefois que des recherches soient menées afin d'augmenter la fréquentation de ce parking.

Mme Luzzatto fait part de la position des radicaux :

"Au vu des nombreux projets qui nous ont été soumis et comme la commission a finalement proposé un projet qui satisfait la demande du groupe radical, à savoir racheter les actions à leur valeur réelle et non pas à leur valeur de souscription. De plus, vu la nécessité d'assainir au plus vite les comptes concernant l'exploitation de ce parking.

Par conséquent le groupe radical soutiendra et votera favorablement les deux délibérations."

La parole n'est plus demandée et **M. Ragavan** met donc au vote les délibérations suivantes :

a) **Délibération n° 2010-13**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 16'952.- destiné à l'acquisition des 265 actions du Parking de Meyrin-Village SA appartenant à la banque Raiffeisen de Meyrin

Vu la délibération du 14 septembre 1999, relative à :

- a) la création d'une société pour la construction et la gestion d'un parking couvert sur la place du village,
- b) l'attribution à cette société des locaux immatriculés au feuillet 14013 No 1 de la commune de Meyrin, soit le garage au 2^{ème} sous-sol 1.01, le garage au 1^{er} sous-sol 2.01 et le garage au rez-inférieur 3.01;

Vu la constitution de la société de Parking de Meyrin-Village SA (ci-après PMV SA) en date du 19 avril 2000, dont la commune de Meyrin est l'actionnaire majoritaire avec 55% du capital;

Vu l'autorisation de construire délivrée sous No DD 96'089, en date du 13 décembre 1999;

Vu l'intérêt public du parking couvert situé de manière stratégique au cœur du village et à proximité immédiate du futur arrêt TCMC;

Vu la volonté de la banque Raiffeisen de Meyrin de vouloir céder ses parts;

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre e, 48, lettre m et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances élargie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 avril 2010,

D E C I D E

PAR 26 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 16'952.-** afin d'acquérir les 265 actions de PMV SA appartenant à la banque Raiffeisen de Meyrin,
2. de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'amortir la dépense nette en une annuité, en 2011, qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331,
4. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes nécessaires à cette opération,
5. d'accepter en tant que de besoin les éventuelles modifications de droits réels qui pourraient en découler auprès du registre foncier de Genève.

b) **Délibération n° 2010-14**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000.- destiné à l'augmentation du capital de la société Parking de Meyrin-Village SA et à couvrir les frais liés à cette opération

Vu la délibération du 14 septembre 1999, relative à :

- c) la création d'une société pour la construction et la gestion d'un parking couvert sur la place du village,
- d) l'attribution à cette société des locaux immatriculés au feuillet 14013 No 1 de la commune de Meyrin soit le garage au 2^{ème} sous-sol 1.01, le garage au 1^{er} sous-sol 2.01 et le garage au rez-inférieur 3.01;

Vu la constitution de la société de Parking de Meyrin-Village SA (ci-après PMV SA) en date du 19 avril 2000, dont la commune de Meyrin est l'actionnaire majoritaire avec 55% du capital;

Vu la délibération n° 2010-13 relative à l'acquisition de 265 actions de la banque Raiffeisen de Meyrin (10% du capital de PMV SA);

Vu l'autorisation de construire délivrée sous n° DD 96'089 en date du 13 décembre 1999;

Vu l'intérêt public du parking couvert situé de manière stratégique au cœur du village et à proximité immédiate du futur arrêt TCMC;

Vu le préavis de la commission des finances élargie du 5 novembre 2009;

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre e, 48, lettre m et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances élargie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 avril 2010,

DECIDE

PAR 26 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'500'000.-** afin de procéder à une augmentation de capital PMV SA dont la commune de Meyrin sera (suite à l'acquisition des 265 actions que détient la banque Raiffeisen de Meyrin) l'actionnaire majoritaire à raison de 65%,
2. d'autoriser la dissolution et mise en liquidation par la Commune de Meyrin de PMV SA et de nommer un ou plusieurs liquidateurs en leur conférant les pouvoirs nécessaires à la liquidation des actifs et passifs de PMV SA,
3. de donner l'autorisation au liquidateur de transférer au nom des actionnaires, soit la commune de Meyrin et la Société catholique romaine de Meyrin, paroisse de Saint-Julien, les biens immobiliers (places de parking) inscrits au nom de la société PMV SA, soit le garage (lots PPE 1.01, 2.01 et 3.01 immatriculés au Feuillet 14013 No 1 de Meyrin) au prorata du nombre d'actions détenues par chaque actionnaire,
4. de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'amortir la dépense nette en 30 annuités, dès 2011, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331,
6. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes nécessaires à cette opération et pour participer aux assemblées extraordinaires des actionnaires de PMV SA, nécessaires à la réalisation des opérations prévues ci-dessus et prendre toutes les décisions et faire tout ce qui sera utile,
7. d'accepter en tant que de besoin d'éventuelles modifications de droits réels qui pourraient en découler auprès du registre foncier de Genève,
8. de demander au Conseil d'Etat, en raison du caractère particulier de ces opérations, l'exonération des droits d'enregistrement et de l'émolument du Registre foncier, comme toute exonération pouvant se rattacher à ces opérations et dont les frais devraient être supportés par la commune de Meyrin.

10. Délibération n° 2010-09a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'834'000.- destiné au financement de la deuxième tranche de travaux (arrêts Hôpital-la-Tour, Maisonnex, CERN) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC et permettant également de valoriser l'espace public situé à proximité du tram. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (Mme Ecuyer, R)

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments tenue le 17 mars 2010, sous la présidence de M. de Prévaille et en présence de M. Sansonnens, maire, et de MM. Morand et Maag, du SUTPE :

"Nous sommes d'emblée informés que cette délibération fait suite à ce qui a déjà été demandé pour réaliser la première phase concernant l'arrivée du TCMC à la Gravière. Il s'agit cette fois de réaliser les travaux nécessaires jusqu'au CERN, qui constituent la deuxième phase. Le périmètre d'intervention comporte trois arrêts cantonaux : Hôpital de la Tour, Maisonnex et Cern. Le tronçon douane n'est pas chiffré car les discussions avec la France ne sont pas terminées. Il s'agira là d'une charge marginale. Les coûts de réalisation de l'ensemble du chantier TCMC sont répartis entre l'Etat, les TPG, la Commune et la Confédération. Un cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public par les TPG définit avec précision les travaux et la participation financière de chacun.

L'Etat souhaite avancer rapidement. Il faut donc suivre la réalisation et identifier tous les travaux que nous souhaitons faire et qui peuvent être accomplis en même temps que le chantier, étant donné que la Commune a la possibilité de bénéficier de l'arrivée du tram pour mettre en œuvre des travaux d'intérêt public dans le périmètre d'intervention, qui lui permettent de réaliser de substantielles économies.

Par exemple, dans ce cadre, un passage de caméra dans un collecteur situé sous l'emprise du tram a révélé un état d'obsolescence technique nécessitant une réfection rapide sur 280 m. Il sera beaucoup moins coûteux de réaliser les travaux de remplacement de la conduite (à charge de la Commune) en même temps que son déplacement (à charge du canton).

Les divers postes du crédit à la charge de la Commune nous sont présentés en chiffres et en images. Le détail des coûts corrigés figure sur le document que vous avez reçu ce soir. Ils sont présentés en deux groupes :

- 1. les éléments imposés, pour un montant de CHF 970'000.-;*
- 2. ceux permettant de valoriser l'espace public à proximité du TCMC pour un montant de CHF 585'000.-.*

Commentaires concernant les éléments imposés

L'intégration des deux abris de l'Hôpital de la Tour est particulière en raison de leur emplacement et du trafic mixte : piétons, cyclistes et tram qui se partagent l'espace. Il est prévu deux couverts avec bancs côté sortie du tunnel et des billetteries.

Pas d'abri prévu à Maisonnex, un socle sera nécessaire pour chaque abri du CERN.

Les modèles sont les mêmes que ceux de la phase une, qui donnent totale satisfaction.

Le mobilier urbain a été choisi selon des critères de confort, de facilité d'entretien et de résistance au vandalisme : bancs en bois, huit par station, poubelles triples avec mention du tri et cendriers, le tout en inox très résistant.

Pour l'éclairage public, il est proposé de remplacer l'éclairage routier habituel par un éclairage mieux adapté au village et ce pour un coût très modeste.

Le remplacement des hydrantes souterraines par des bornes est obligatoire.

Le coût des arrêts de bus TPG qui sont à la charge de la Commune n'a pu être chiffré car le réseau n'est pas encore défini.

La réfection du réseau d'assainissement fait partie des éléments imposés. Les montants pourraient, cas échéant, être transférés dans le crédit pour les travaux d'assainissement.

Commentaires concernant les éléments de valorisation de l'espace public

Les 10 "abrivélos" prévus seront placés aux arrêts selon l'importance de la demande. Il s'agit de couverts en tôle d'acier de 5 m. de long pouvant contenir chacun 10 vélos et ils sont équipés d'épingles antivol à toute épreuve.

Le mobilier urbain à disposer sur le tracé, identique au précédent, est un plus très apprécié de la population et sera placé au gré des propositions.

On va saisir l'opportunité de la présence des machines pour effectuer la remise en état de certains trottoirs ainsi que quelques petites réfections en fonction de l'avancement des travaux. Seules les fournitures seront alors à la charge de la Commune.

Il faudra également raccorder et même créer de nouveaux chemins pour rendre l'accès au tram plus aisé. Ces coûts pourraient éventuellement être pris sur le crédit de CHF1'500'000.- voté pour l'entretien du réseau routier.

Pour l'annexe de la Ferme de la Planche qui est dans le périmètre d'intervention, l'Etat doit nous donner une subvention pour ce qui a été démolit et refaire le mur de séparation avec le trottoir. Il sera procédé par la Commune à un réaménagement du terrain avec des cheminements et des plantations ainsi qu'à la végétalisation du mur.

La réalisation du parc des Bournoud avait déjà donné lieu à un projet de délibération qui a été suspendu au moment des travaux du TCMC. Il s'agit maintenant de proposer rapidement le projet d'aménagement qui tient compte des changements survenus et de négocier avec l'Etat qui doit faire les murs de séparation en béton, pour coordonner les travaux. La Commune aura à sa charge l'aménagement de la place et l'écopoint prévu, ainsi que l'escalier d'accès au trottoir. Une rampe a été envisagée mais la pente semble trop forte et le coût serait beaucoup plus élevé.

Cette présentation extrêmement détaillée et précise donne lieu à peu de questions.

Le problème de la publicité sur les abris et des contrats avec la SGA est évoqué. Il sera traité ultérieurement en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments & information et communication.

Le crédit total, avec les frais annexes, se monte à CHF 1'834'000.-.

Le président passe au vote de la délibération n° 2010-09 : elle est acceptée à l'unanimité."

M. Dumalle donne connaissance de la position des Verts :

"Nous voici peut-être à la sortie du tunnel, ou de la tranchée couverte devrais-je dire. Depuis que ces travaux durent et perdurent, en particulier au centre du village, les Meyrinois malgré tout, pleins de patience, s'impatientent et aimeraient se dire "le Meyrin nouveau est arrivé !".

Cette deuxième tranche de travaux nous réjouit particulièrement puisque, non seulement elle achèvera l'ensemble, mais les infrastructures mises en place jusqu'à maintenant sur la première tranche semblent tout à fait correspondre aux besoins. Le coût de l'ensemble est certes très élevé mais nous espérons que le résultat global et final sera à la hauteur, voire mieux que nos attentes.

Ceci pour dire que les Verts de Meyrin-Cointrin, conscients des inconvénients supportés et des coûts élevés de ces travaux, soutiendront cette délibération comme nous l'avons fait pour les précédentes."

Il ne fera aucun doute que le groupe UDC votera cette délibération, annonce **M. Schweizer** qui tient à remercier le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie d'avoir présenté un dossier complet et détaillé permettant à chacun de se déterminer.

Mme Luzzatto indique que, au vu de l'excellence du projet présenté et de la nécessité de terminer au plus vite les aménagements liés à l'arrivée du TCMC, le groupe radical approuvera cette délibération.

Mme Riman mentionne que A gauche toute acceptera également ce projet et est très satisfait du dossier détaillé présenté en commission.

M. Hulliger signale que l'Alliance des indépendants meyrinois fera de même.

Il constate que trois types de travaux sont concernés par cette délibération, à savoir les aménagements obligatoires qui incombent à la Commune, ceux que les conseillers avaient demandé de sortir d'une précédente délibération en raison du manque d'informations et, enfin, les travaux à effectuer sur le réseau d'assainissement. Il tient également à relever l'excellent travail de l'administration qui a donné toutes les explications et le détail des coûts.

M. Hamann annonce que les PDC voteront favorablement cette délibération.

M. Robert note que, outre son intérêt propre, l'arrivée du tram est l'occasion pour la Commune d'entreprendre des travaux utiles, obligatoires ou non. Il ajoute que le parti socialiste est satisfait des projets proposés, en particulier de la qualité des abris et de la mise à disposition d'abrisvélos.

En conclusion, les membres de son groupe approuveront ce crédit.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Ragavan** met au vote la **délibération n° 2010-09a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'834'000.- destiné au financement de la deuxième tranche de travaux (arrêts Hôpital-la-Tour, Maisonnex, CERN) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC et permettant également de valoriser l'espace public situé à proximité du tram

Vu la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101);

Vu l'ordonnance fédérale sur l'octroi de concessions pour les infrastructures ferroviaires (OCIF; RS 742.121);

Vu la loi cantonale sur le réseau de transports publics (H 1 50);

Vu le règlement d'exécution de la loi cantonale sur le réseau des transports publics (H 1 50.01);

Vu la loi cantonale sur les transports publics genevois (H 1 55);

Vu le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des transports publics genevois (H 1 55.04);

Vu l'approbation du tracé par le Conseil municipal (résolution n°04a/2002) le 18 juin 2002;

Vu l'approbation fédérale des plans datée du 17 août 2006, valant autorisation de construire;

Vu la délibération n° 2008-39 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'000'000.- destiné au financement d'une première tranche de travaux communaux induits par la réalisation du TCMC sur le territoire communal, acceptée le 9 septembre 2008;

Vu la délibération n° 2009-05 relative à l'annulation de la délibération n° 2008-39 du 9 septembre 2008 ouvrant un crédit de CHF 2'000'000.- destiné au financement d'une première tranche de travaux communaux induits par la réalisation du TCMC sur le territoire communal à la suite d'un référendum porté sur la délibération, acceptée le 3 mars 2009;

Vu la délibération n° 2009-06 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'082'500.- destiné au financement de la première tranche de travaux (arrêts Blandonnet, Jardin Alpin, Forum, Corzon, Vaudagne) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC, acceptée le 3 mars 2009;

Vu la délibération n° 2009-07 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'580'000.- destiné au financement de la première tranche de travaux (arrêts Blandonnet, Jardin alpin, Forum, Corzon, Vaudagne) permettant de valoriser l'espace public situé à proximité du tram, acceptée le 3 mars 2009;

Vu le chantier actuellement en cours du TCMC et la livraison du tronçon Hôpital-la-Tour, Maisonnex, CERN prévu fin 2010;

Vu l'obligation de la Commune de participer financièrement à la réalisation des quais situés sur le domaine public communal et des abris des bus et trams situés sur les domaines publics cantonaux et communaux;

Vu la nécessité de doter les futurs quais d'abris permettant de protéger les utilisateurs des intempéries;

Vu l'obligation d'assurer une défense incendie conforme aux normes en vigueur;

Vu la nécessité de disposer d'un minimum de mobilier urbain sur ces quais pour assurer le confort des utilisateurs;

Vu l'opportunité de disposer du mobilier urbain tel que bancs, poubelles et cendriers le long de la ligne de tram;

Vu la volonté communale de réaliser une insertion du TCMC de qualité;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 avril 2010,

DECIDE

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'834'000.-** destiné au financement des travaux communaux imposés par l'arrivée du TCMC et permettant de valoriser l'espace public situé à proximité du tram pour les arrêts Hôpital-la-Tour, Maisonnex, CERN,
2. de prélever une somme de CHF 18'000.- sur le montant précité et de l'attribuer au Fonds d'art contemporain,
3. de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'834'000.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue s'élevant à CHF 1'834'000.- en 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331 "Amortissements des crédits d'investissements", de 2011 à 2030.

11. Délibération n° 2009-52b relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'070'000.- représentant la part communale des travaux pour l'aménagement du square Lect situé à l'emplacement de l'ancien giratoire d'entrée dans Meyrin (sous le viaduc Lect). Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement & des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe (M. Hulliger, AIM)

M. Hulliger donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement & des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe :

"Le mardi 15 décembre 2009, ce même conseil devait se prononcer sur cet objet déjà étudié et présenté en commission d'urbanisme et des travaux conjointe. Vu la non connaissance de la participation financière du canton ainsi que quelques propositions de modifications, le Conseil municipal a eu la grande sagesse de renvoyer cette objet à nouveau en commission.

Le mercredi 10 mars 2010, en commission d'urbanisme et des travaux conjointe, sous les hautes présidences de MM. Tremblet et de Prévaille, l'ouvrage est donc remis sur le métier. L'administration, représentée ce soir par MM. Sansonnens, Morand et Maag, a magistralement œuvré pour nous apporter toutes les réponses aux questions que nous nous posions en décembre dernier.

M. Sansonnens commence par nous dire que ça urge car le canton a déjà commencé les travaux préparatoires du périmètre.

M. Morand explique qu'un chiffrage concernant la participation cantonale a pu être fourni. Quant aux mandataires, ils ont dû retravailler le projet pour répondre aux propositions concernant le manque de verdure ainsi que le problème de la butée côté rue De-Livron. Il était également reproché au projet précédent une trop grande linéarité. Le nouveau projet répond aux attentes des commissaires. La linéarité a été cassée et les différences de niveau ont été appréhendées par un long banc longitudinal faisant office de mur de soutènement. Le sol sera stabilisé, les espaces de verdure se composeront de bandes herbeuses parsemées de graminées. Des bancs carrés, dans le style de ceux du cycle d'orientation de la Golette seront aménagés. Des haies seront disséminées tout le long du parcours Jardin alpin – giratoire de Feuillasse. Nous aurons ainsi une meilleure continuité. Pour l'éclairage, des leds sont prévus sous les bancs. Reste la problématique de la culée sous le viaduc. Pour des raisons techniques, l'accès devra rester libre. Il est proposé d'attendre pour voir et, le cas échéant, de placer un grillage, quitte à le végétaliser. Fin de la présentation.

Les commissaires branlent du chef pour montrer leur satisfaction. Ils posent néanmoins des questions de détail telles que :

Le nombre d'arbres a-t-il diminué ? Non.

Le sol est-il plus perméable qu'avant ? Oui. Il y aura plus de bandes vertes et moins de sol stabilisé.

Et ce sol stabilisé, de quoi sera-t-il fait ? Il sera composé d'un concassé ocre permettant l'utilisation des balayeuses. Le souhait est que ce concassé ne salisse pas les souliers et que la couleur se démarque du bitume des voies de circulation.

Qu'en est-il de la sécurité des enfants côté rue Lect ? Il est prévu un trottoir continu mais pas de barrière.

Des poubelles sont-elles prévues ? Oui, 8.

Pourrait-on avoir un éclairage sous les bancs en couleur ? C'est possible mais ça lasse vite.

Après l'aspect urbanistique, on en arrive aux coûts de l'opération. M. Maag rappelle que le canton prend à sa charge tout ce qui se situe en-dessous et au niveau zéro du sol. Tout ce qui dépasse ainsi que les fondations nécessaires aux aménagements en surface seront à notre charge, sauf les arbres.

Mais quelle sera donc la participation financière du canton ? Le suspense plane. Plus que prévu puisque la participation communale, elle, ne s'élèvera finalement qu'à CHF 1'060'000.-. Comparés aux CHF 2'265'000.- du départ, y a pas photo. M. Maag a négocié chaque franc et chaque centime avec le Canton comme s'il s'agissait de son propre porte-monnaie. Il mérite les félicitations des commissaires et une statue au milieu de ce parc. Se pose alors la question du libellé de la délibération. Faut-il diminuer le montant ? Comme il s'agit d'une répartition des coûts, chacun va payer sa partie. On peut donc modifier le montant de la délibération pour le ramener à CHF 1'070'000.- après inclusion du Fonds d'art contemporain.

Suite à ces modifications, les deux présidents demandent à leur commission respective de se prononcer :

- *Urbanisme : 10 oui et 1 abstention*
- *Travaux : 10 oui et 1 abstention."*

M. Schweizer indique que l'UDC est totalement satisfaite de ce projet qui tient compte de la subvention de l'Etat, en faisant remarquer qu'en votant le premier crédit proposé de CHF 2'265'000.-, cela aurait peut-être incité l'Etat à diminuer sa participation. Il relève l'excellent travail du service de l'urbanisme et des travaux publics qui a fait l'unanimité de la commission et annonce en conclusion que son parti acceptera cette délibération.

M. Boccard fait part de la position des Verts :

"L'arrivée du tram sur notre commune a engendré de grandes modifications; il a notamment laissé la place à un nouvel espace dit "le square Lect", ou plus couramment connu comme l'ancien giratoire à l'entrée de Meyrin.

Actuellement, cet espace est en friche. Il est nécessaire d'y faire un aménagement et c'est pourquoi, lors de deux commissions travaux et urbanisme, nous avons pu travailler et améliorer ce projet.

Il s'agit, disons-le tout de suite, d'un beau projet : plus d'une trentaine d'arbres plantés, des aménagements piétonniers, un agrandissement de l'espace de verdure... une réappropriation d'un espace auparavant dévolu à la toute puissance des voitures et, finalement, un bon espace intermédiaire entre les deux parcs. Mais voilà, tout projet a un coût, celui-ci est de CHF 2'265'000.-; cette somme est conséquente en rapport avec les travaux qui doivent y être exécutés, et cela nous le déplorons ! Certes, l'Etat prend un peu plus de 50% du coût à sa charge, mais n'oublions pas que l'argent de l'Etat, c'est aussi celui des contribuables meyrinois.

Suite à ce qui vient d'être dit, les Verts de Meyrin-Cointrin laisseront la liberté de vote aux membres du groupe."

M. Iswala donne connaissance de l'avis de son groupe :

"Le parti socialiste soutiendra et votera cette délibération. L'aménagement de cet espace public est très important et vaut le coût parce qu'il s'agit de l'entrée de notre commune et de la carte de visite de Meyrin.

Enfin nous proposons un amendement à la délibération, qui consiste à remplacer le terme "square" par "parc" soit "parc Lect" au lieu de "square Lect", car il s'agit d'un parc public ouvert et non entouré d'une grille."

M. Jimenay fait la déclaration suivante, au nom du PDC :

"L'entrée de la cité est certainement le point primordial de plaisante bienvenue que Meyrin peut offrir aux communiens rentrant chez eux et à tous les non-résidents qui nous rendent visite. C'est aussi la dernière belle vue qu'il peuvent emporter lorsqu'ils quittent notre charmante petite ville.

Deux projets nous ont été présentés, le premier insuffisamment chiffré, lequel a aussi essuyé un certain nombre de critiques. M. Hulliger en ayant fait état, je ne m'y attarderai pas.

Lors d'une deuxième commission, le projet remanié nous a été proposé. Plus en phase avec les exigences imposées par le viaduc et doté d'un chiffrage définitif, qui prend en compte la partie de l'ouvrage prise en charge par le Canton.

Les changements effectués ayant ravi plus d'un commissaire, le PDC soutiendra cette délibération car elle rentre tout à fait dans la philosophie de qualité de vie que notre groupe a toujours cherché à promouvoir."

M. Hulliger, qui rappelle que le vote immédiat avait été demandé pour ce dossier, estime que son renvoi en commission a permis d'avoir des réponses précises aux interrogations et un projet tenant compte des modifications souhaitées par les conseillers. Il en déduit qu'une fois de plus, la précipitation n'est pas la meilleure solution.

Ce square Lect, qui se situera à l'entrée de la cité, sera une sorte de carte de visite de la Commune. Il pense que le public appréciera ce nouvel espace de détente, qui sera également un lieu de passage, et considère que le projet présenté est d'une grande qualité.

En conclusion, l'Alliance des indépendants meyrinois acceptera cette délibération.

M. Charpier indique que A gauche toute apprécie également ce projet et l'approuvera sans hésitation. Il demande toutefois que l'exposé des motifs soit modifié car il manque le détail d'une partie des coûts.

Mme Ecuyer fait part de l'avis des radicaux :

"Le projet remodelé de l'aménagement du square Lect qui nous est présenté répond bien à nos attentes, et nous constatons avec satisfaction que la participation du Canton est importante puisqu'elle dépasse la moitié du budget total.

Le groupe radical approuvera cette délibération et se réjouit de voir la réalisation du square Lect."

La parole n'est plus demandée et **M. Ragavan** met en premier lieu au vote l'**amendement** proposé par M. Iswala qui consiste à remplacer le terme *square Lect* par *parc Lect*.

Cet amendement **est refusé par 9 oui, 14 non et 4 abstentions.**

Il est ensuite procédé au vote de la **délibération n° 2009-52b**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'070'000.- représentant la part communale des travaux pour l'aménagement du square Lect situé à l'emplacement de l'ancien giratoire d'entrée dans Meyrin (sous le viaduc Lect)

Vu l'approbation du tracé par le Conseil municipal (résolution n°04a/2002) le 18 juin 2002;

Vu l'approbation fédérale des plans datée du 17 août 2006, valant autorisation de construire;

Vu la délibération n° 2009-07 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'580'000.- destiné au financement de la première tranche permettant de valoriser l'espace public situé à proximité du tram acceptée le 3 mars 2009 dans laquelle il est prévu d'étudier l'aménagement de la place d'entrée dans Meyrin;

Vu le chantier actuellement en cours du TCMC et la livraison du tronçon Gravière prévue fin 2009;

Vu l'importante surface dégagée sous le viaduc Lect par la suppression du grand giratoire d'entrée dans la Cité;

Vu le projet cantonal d'aménagement du carrefour situé sous le viaduc constitué d'une prairie, d'un arbre et d'un chemin;

Vu la situation symboliquement importante de cette nouvelle place constituant l'entrée dans Meyrin depuis Genève;

Vu la nécessité de porter un soin particulier à l'espace situé sous le Viaduc;

Vu l'obligation du canton de financer les travaux prévus initialement à cet emplacement, réduisant ainsi considérablement la facture finale de l'aménagement;

Vu l'opportunité de réaliser des économies en profitant des entreprises déjà en place, permettant d'économiser notamment les frais d'installations de chantiers;

Vu la volonté communale de réaliser une insertion du TCMC de qualité;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu les rapports des commissions d'urbanisme, mobilité et logement & des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjoints;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 avril 2010,

D E C I D E

PAR 25 OUI ET 2 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'070'000.-** représentant la part Communale des travaux pour l'aménagement du square Lect situé à l'emplacement de l'ancien giratoire d'entrée dans Meyrin (sous le viaduc Lect)
2. de prélever une somme de CHF 10'000.- sur le montant précité et de l'attribuer au Fonds d'art contemporain,
3. de comptabiliser la dépense nette de CHF 1'070'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'070'000.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue s'élevant à CHF 1'070'000.- en 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°62.331 "Amortissements des crédits d'investissements", de 2011 à 2030.

Pause de 20h00 à 20h45.

* * *

12. **Délibération n° 2010-05a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 218'000.- destiné à la mise en conformité des structures de prétraitement et d'évacuation des eaux usées du centre de voirie et horticole. Rapport de la commission d'environnement et énergie (Mme Luzzatto, R)**

Mme Luzzatto donne lecture du rapport de la commission d'environnement et énergie tenue le 4 mars 2010 sous la présidence de M. Dumalle et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, et de M. Chatelain, chef du service de l'environnement :

"M. Devaud explique que l'essentiel de la délibération porte sur l'ouverture d'un crédit destiné à la mise en conformité de nos installations selon les exigences fédérales.

Une présentation du site du CVH nous est faite sur Power Point et les différents emplacements de nos installations nous sont expliqués et détaillés. C'est suite à un audit qui a été fait sur le site de la Commune par le service cantonal des eaux qu'un rapport a été transmis aux autorités avec la liste des travaux à exécuter dans les plus brefs délais. Sur la base de ce rapport, une liste des travaux à effectuer a été fournie par l'inspecteur au responsable du secteur concerné. Il faut rappeler que notre centre de voirie date des années 80. Il a été construit dans les années 70 et, depuis l'inauguration, beaucoup de changements sont intervenus du point de vue législatif. Une réflexion a été menée à l'interne afin de réduire au maximum le montant à investir tout en pouvant satisfaire aux exigences du service cantonal des eaux.

M. Chatelain nous présente le plan du site et nous explique les différents changements qui y seront amenés dans le but de remédier aux problèmes constatés.

Lors du débat, il est rappelé qu'il avait été décidé de déplacer le centre de voirie sur un autre site. Par conséquent, il est demandé les raisons de ces investissements si un déménagement est prévu.

M. Devaud rappelle que les travaux à entreprendre sont une exigence légale et que l'on ne peut pas y surseoir, ni reporter les travaux à une date ultérieure. Un délai au 30 juin 2010 a été fixé à la Commune pour s'exécuter. Etant donné que le déménagement de notre CVH sur le site près de l'aéroport n'est plus possible en raison du futur aménagement des TPG (projet), la Commune doit trouver un nouvel emplacement. Par conséquent, le déménagement ne se fera pas avant quatre à cinq ans.

Au vu de toutes les explications reçues, il n'y a plus de question et la délibération est mise au vote. Elle est acceptée par 10 oui et 1 abstention."

M. Robert annonce que, dans la mesure où ces travaux sont obligatoires, que leur coût est correct et qu'ils sont compatibles avec un éventuel déménagement du centre de voirie et horticole, le groupe socialiste approuvera ce projet.

Plus personne ne souhaite prendre la parole et **M. Ragavan** met au vote la **délibération n° 2010-05a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 218'000.- destiné à la mise en conformité des structures de prétraitement et d'évacuation des eaux usées du centre de voirie et horticole

Vu l'évolution des dispositions légales en matière de gestion des eaux usées;

Vu le rapport établi par le Département de l'intérieur et de la mobilité ainsi que la mise en demeure adressée à la Commune;

Vu la politique communale en matière de protection de l'environnement;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission d'environnement et énergie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 avril 2010,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 218'000.-** destiné à la mise en conformité des structures de prétraitement et d'évacuation des eaux usées du centre de voirie et horticole,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 218'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 218'000.- en 10 annuités, dès 2011, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 71.331.

* * *

13. **Délibération n° 2009-37a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'242'000.- destiné au réaménagement du parc de l'auberge communale, adjacent au manège de Meyrin, à l'avenue de Vaudagne. Rapport de la commission d'environnement et énergie & des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe (Mme Luzzatto, R)**

Mme Luzzatto donne lecture du rapport de la commission d'environnement et énergie & des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe tenue le 5 novembre 2009, sous la présidence de MM. Dumalle et de Prévillle et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, et de M. Chatelain de l'administration :

"Un commissaire demande de suite la parole et s'étonne que le projet à l'ordre du jour soit traité, et il pose la question de l'urgence à entrer en matière concernant cet aménagement.

Notre conseiller administratif rappelle qu'il s'agit d'une démarche qui a été engagée au moment où un nouveau chef de section a pris ses fonctions. Il lui a été confié le projet de réaménagement du parc de l'Auberge communale. Le processus est donc déjà bien engagé, ce parc n'étant plus digne de marquer la liaison entre Meyrin-cité et Meyrin-ouest. De plus, vu l'état général de ce dernier (bitume dégradé, fontaine désaffectée), il est nécessaire d'entreprendre des travaux. Cela permettra d'améliorer la sécurité au niveau des éclairages et des jeux même si le montant s'avère important.

Une discussion animée s'engage entre les commissaires et notre conseiller administratif sur la pertinence de réaliser ces travaux maintenant alors que le quartier des Vergers sera développé bien plus tard.

Une présentation Power Point est faite aux commissaires par M. Chatelain, et nous sont expliqués les éléments déterminants ainsi que les propositions d'aménagement. Un superbe concept nous est présenté. Un parc comprenant un espace relaxation et de jeux aquatiques pour les enfants.

Il est rappelé que le parc de l'Auberge communale représente environ ½ hectare et jouxte la rue de la Golette, l'avenue de Vaudagne et le manège. Son aménagement date de 1974.

Les éléments déterminants sont :

- *aucun abattage d'arbres;*
- *optimisation des flux de piétons entre Meyrin-Village et la rue de la Prulay;*
- *construction imminente du quartier des Vergers;*
- *construction éventuelle d'une voie de tram sur l'avenue de Vaudagne;*
- *bilan énergétique favorable (éclairage économique et panneaux solaires pour chauffer l'eau des jeux aquatiques).*

Les propositions d'aménagement sont :

- *des bancs en bois et béton dos à la route;*
- *un espace ludico-aquatique, sans plan d'eau, qui nécessite des pompes, un local technique et un bassin tampon. En fonction entre mai et septembre avec une eau chauffée à 27 degrés par 12 m² de panneaux solaires thermiques;*
- *un terrain de pétanque;*
- *des tables sous les arbres;*
- *une requalification complète de l'espace entre les jeux secs et les jeux d'eau;*
- *un revêtement "végécol", un liant issu de résidus agricoles incolores de manière à faire ressortir le granulat;*
- *un jeux d'eau en inox pour jeunes enfants "splashpad", équipements hivernés entre octobre et avril;*
- *un système de distribution et traitement de l'eau au chlore et aux rayons ultra-violets;*
- *une réfection de la toiture des locaux du cimetière avant la pose de panneaux thermiques;*
- *un choix de candélabres qui sera en harmonie avec la rue de la Golette.*

Le principe des jeux aquatiques est bien apprécié par une bonne majorité des commissaires qui estiment que cela sera une bonne alternative à la piscine qui est très fréquentée.

Il ressort la nécessité de faire attention aux coûts d'entretien et de déprédations éventuelles qui, malheureusement, deviennent courantes. A ce sujet, M. Devaud envisage d'organiser une surveillance par les APM et nous explique que les jeux seront éteints à 22h00 et l'eau arrêtée. En comparaison avec d'autres communes qui ont introduit ce concept, ils n'ont pas eu de problèmes majeurs à ce jour concernant l'entretien et le vandalisme.

Après une longue discussion entre les commissaires et l'administration, la délibération est mise au vote.

La commission d'environnement et énergie l'accepte par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

La commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments l'accepte par 9 oui, 1 non et 1 abstention."

M. Schweizer signale que l'UDC acceptera ce projet qui sera particulièrement intéressant pour les enfants en période estivale.

Mme Boccard fait la déclaration suivante, au nom de son groupe :

"Au vu de la vétusté du parc de l'Auberge communale, le parti démocrate-chrétien se prononce en faveur du réaménagement de ce site.

Cette partie de Meyrin étant peu généreuse en termes de places de jeux pour enfants et de lieux de rencontres, ce parc permettra aux familles de se rencontrer, tout particulièrement en période d'été avec ses jeux d'eau, et favorisera également des liens intergénérationnels.

La proximité du nouveau quartier des Vergers permettra également aux nouveaux habitants de privilégier parfois ce lieu à la piscine de Bois-Carré avec des enfants en bas-âge.

Ce projet donnera une belle image de Meyrin-Village, souvent le parent pauvre des infrastructures sur notre commune."

M. Robert relève qu'il s'agit d'un aménagement coûteux pour un parc déjà existant, mais que celui-ci paraît justifié au groupe socialiste qui votera donc le crédit demandé.

D'autre part, s'il approuve les changements apportés aux éclairages qui permettront de diviser par sept la consommation d'énergie actuelle, il demande toutefois de veiller que la quantité de lumière reste suffisante car l'éclairage est un facteur de sécurité important dans les lieux publics. Il souhaite en effet éviter que des caméras de surveillance doivent être installées dans ce parc.

Mme Riman trouve ce projet parfait et, au nom des mamans de Meyrin, en remercie M. Chatelain.

Au nom des Verts, **M. Dumalle** note que, outre les travaux du TCMC, plusieurs rénovations des places de jeux communales ainsi que celle de l'auberge sont actuellement en cours. Les espaces verts sont très importants pour les membres de son groupe qui sont très attentifs à la qualité de leur équipement et à leur aspect durable. C'est le cas du projet présenté ce soir, d'autant plus que, suite à la demande des Verts, l'éclairage va bénéficier des dernières nouveautés technologiques en matière d'économie d'énergie.

M. Dumalle est donc heureux de voir que la Commune va se retrouver avec un nouveau tram, une nouvelle place du Village, un nouveau parc à l'auberge et une auberge accueillante. Cependant, certains membres du parti restent perplexes devant le coût de ces aménagements et c'est pourquoi la liberté de vote leur est laissée.

M. Haldemann trouve ce projet de qualité, bien qu'il reconnaisse que son prix est élevé mais qu'il juge en adéquation avec les travaux réalisés.

Il se demande néanmoins si le moment choisi pour ces travaux est judicieux dans la mesure où une voie de tram sera peut-être construite à proximité, ce qui pourrait nuire à l'utilisation de ce parc. C'est pourquoi il se demande s'il est vraiment souhaitable de réaliser ces travaux maintenant.

Il conclut en indiquant que, quoi qu'il en soit, les radicaux approuveront cette délibération.

M. Hulliger constate que la Commune a actuellement tendance à rénover des places laissées à l'abandon depuis longtemps. Il a été enthousiasmé par ce projet innovant même si son coût est élevé. Il est également d'avis qu'un bon éclairage doit être installé afin de limiter les déprédations et l'utilisation des lieux de manière illicite par certaines personnes.

M. Devaud précise qu'il a été décidé que seul un luminaire sur deux serait allumé sur le cheminement dès 22h00 mais que, si ceci ne devait pas être suffisant, il sera tout à fait possible de modifier l'éclairage.

M. Charpier partage l'enthousiasme de Mme Riman vis-à-vis de ce projet.

D'autre part, il a relevé une petite erreur dans le détail du crédit et, afin que les totaux soient corrects, propose de porter le coût des tables et bancs à CHF 25'000.-.

La parole n'est plus demandée et **M. Ragavan** met donc au vote la **délibération n° 2009-37a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'242'000.- destiné au réaménagement du parc de l'auberge communale, adjacent au manège de Meyrin, à l'avenue de Vaudagne

Vu l'état de vétusté des équipements ludiques situés sur ce site;

Vu la forte fréquentation de ce parc lorsque les conditions climatiques sont favorables;

Vu l'opportunité d'implanter des jeux variés, notamment des jeux aquatiques;

Vu la construction imminente du quartier des Vergers;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission d'environnement et énergie & des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 avril 2010,

D E C I D E

PAR 25 OUI ET 2 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'242'000.-** destiné au réaménagement du parc de l'auberge communale, adjacent au manège de Meyrin, à l'avenue de Vaudagne,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 1'242'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 1'242'000.- en 20 annuités, dès 2011, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 35.331.

* * *

14. **Délibération n° 2010-06a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 193'500.- destiné à la rénovation des espaces de jeux de l'école de Bellavista II. Rapport de la commission d'environnement et énergie & petite enfance et écoles conjointe (M. Brulhart, S)**

En premier lieu, **M. Ragavan** fait remarquer que le procès-verbal de la commission n'est pas disponible sur CMNet alors qu'il a été envoyé aux conseillers non reliés au réseau, dont le rapporteur. Aussi demande-t-il aux conseillers s'ils acceptent de traiter cet objet ce soir ou s'ils préfèrent le reporter à la prochaine séance.

M. Robert demande si le report du vote de cette délibération aurait des conséquences négatives.

M. Devaud explique que, si l'on repousse le vote d'un mois et en tenant compte du délai référendaire, il sera peut-être impossible de terminer les travaux pendant les vacances scolaires de cet été, ce qui serait regrettable.

M. Schweizer considère que l'administration aurait dû mettre ce procès-verbal à disposition sur les tables ce soir.

M. Brulhart pense que les membres du Bureau auraient dû constater cet oubli lors de l'examen de l'ordre du jour et en faire part à l'administration.

M. Ragavan répond que ça a été fait.

M. Charprier estime que le rapporteur doit prendre des notes pendant la séance et n'a pas besoin du procès-verbal de commission, mais il lui est fait remarquer que le rapporteur disposait de ce document.

M. Ragavan demande si quelqu'un s'oppose au report de la **délibération n° 2010-37a**; ce report est **refusé à la majorité évidente**.

M. Brulhart donne donc lecture du rapport de la commission d'environnement et énergie & petite enfance conjointe tenue le 9 mars 2010, sous la présidence de M. Dumalle et Mme Ecuyer et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, et de Mme Rebetez et M. Chatelain, de l'administration :

"M. Devaud explique que la nouvelle directrice de l'école ainsi que l'administration ont effectué une inspection du lieu et ont constaté que les installations ont besoin d'être plus sécurisées et que le préau de basket doit être rénové.

M. Chatelain explique que le projet a été élaboré au préalable conjointement avec le service de la jeunesse et le service de l'environnement. Les espaces réservés aux élèves ont été optimisés en tenant compte des 260 élèves qui fréquentent l'établissement. Les équipements ont été revus avec des jeux d'agilité de difficultés diverses qui aident également à la socialisation. Il est vrai que les récréations sont courtes mais beaucoup doivent être accueillis en même temps; chacun doit pouvoir y trouver sa place. De plus, compte tenu du peu de surface disponible dans le quartier, la fréquentation du lieu en dehors des heures scolaires est également dévolue aux habitants du quartier. Le respect des contraintes techniques a également dû être pris en compte : il a fallu chercher des solutions pour implanter des dalles sur un bâtiment qui possède une salle de gymnastique en sous-sol en veillant à ne pas toucher à l'étanchéité.

L'état actuel du préau inférieur est affiché à l'écran. M. Chatelain explique, concernant les paniers de basket, que des supports surélevés seront posés sur la dalle et qu'un portique supportera les paniers de basket. Une photo de l'état actuel du préau supérieur est ensuite affichée. Il est prévu d'y implanter un jeu de type Exigo, des jeux d'agilité ainsi que des jeux d'équilibre sous les séquoias. Le marquage d'un terrain de football est également prévu à peu de frais avec des buts amovibles. Des plaquettes seront fixées sur chaque jeu mentionnant les recommandations quant à l'âge des enfants pouvant utiliser le jeu ainsi que les numéros de téléphone du service de l'environnement et le numéro d'urgence.

Questions et remarques

Un commissaire demande à quelle distance se trouvent les buts pour le football, mentionnant les stores électriques à l'arrière qui pourraient subir des dommages. Il demande également quels jeux seront installés sous l'abri couvert et se rappelle qu'autrefois, les ballons causaient beaucoup de problèmes à l'isolation du plafond.

M. Chatelain rappelle, concernant la distance entre les buts et les classes, que la situation peut être maîtrisée grâce aux jeux qui sont amovibles. Concernant les jeux sur le préau couvert, il s'agit de jeux de ballons avec un marquage vertical pour délimiter les buts. Les tables de ping-pong restent en place et quelques aménagements seront faits pour améliorer le confort en cas de mauvais temps. Les marquages au sol pourront être utilisés par les enseignants comme bon leur semble.

Un commissaire remercie pour la présentation du projet qui va dans le sens du développement de Cointrin et se demande, concernant le préau supérieur, quel sera le revêtement du sol autour des séquoias. M. Chatelain répond qu'actuellement, il y a des dalles alvéolées qui permettent de garder la perméabilité du sol et la terre se trouve juste en-dessous. Les jeux d'équilibre prévus à cet endroit auront donc une bonne emprise au sol.

Un commissaire se réfère au préau inférieur et suggère d'y intégrer des poubelles à but pédagogique et, concernant la végétation, il demande si un peu de verdure pourrait être aménagé. M. Chatelain explique, au sujet des poubelles, que celles-ci prendraient beaucoup de place dans un endroit déjà très confiné mais qu'il n'est pas exclu d'étudier un système de tri ludique dont un concept a déjà été développé par l'EPFL.

Un commissaire pense qu'il devrait y avoir au moins un élément par préau pour apprendre le tri aux enfants.

Un commissaire demande quand la construction sera terminée. M. Chatelain répond qu'elle le sera à la rentrée prochaine.

Un commissaire se dit étonné d'avoir appris que la fontaine n'était plus utilisée et que son eau n'était pas potable. M. Devaud explique que le système d'amenée de l'eau était défectueux et que de la mousse se formait. La remettre en état demandait de gros investissements.

Un commissaire constate que beaucoup de marquage au sol sont prévus et craint les problèmes d'appropriation de l'espace. De plus, il constate qu'il s'agit plus de jeux pour les garçons que pour les filles et qu'il faudrait laisser le soin à l'éducateur de les gérer. Mme Rebetez rappelle que le projet a été conçu par l'ensemble des personnes intéressées et estime que les jeux prévus intéressent autant les filles que les garçons.

Un commissaire demande à voir où sont prévus précisément les marquages afin de pouvoir se rendre compte des espaces non marqués. M. Chatelain répond que deux espaces sont prévus pour le football et que toute la partie supérieure n'est pas marquée afin que cette approche réponde aux souhaits des utilisateurs.

Le président se réfère aux déprédations et estime qu'il faudrait se pencher sur ce problème de société au lieu de le subir. Mme Rebetez informe que le service de la jeunesse a mandaté une étude sur le comportement des usagers des préaux en dehors des heures scolaires.

M. Devaud informe qu'au sujet des barrières de protection dont il est question depuis l'arrivée du tram, le conseil d'établissement en discute. Il explique également que ce sujet est une problématique de sécurité et n'entre donc pas dans la délibération de ce soir. Concernant les barrières, une autre délibération devra donc être faite.

La présidente demande si la question des poubelles et de la végétation entre dans le sujet. M. Devaud répond positivement pour les poubelles.

En ce qui concerne la végétation, le président, s'adressant à la commission de l'environnement, met aux voix la proposition de M. Boccard de rajouter à la délibération dans le décide "l'arborisation du préau inférieur" : 6 oui, 3 non et 1 abstention.

Il met également aux voix l'installation de poubelles à tri dans un but éducatif : 8 oui et 2 abstentions.

La présidente adresse les mêmes demandes à la commission de la petite enfance et écoles :

- *arborisation : 7 oui, 1 non et 1 abstention*
- *poubelles : 8 oui et 1 abstention.*

M. Devaud souligne le fait que l'arborisation et les poubelles ne sont pas incluses dans la délibération et qu'il faudra donc revenir avec une proposition complémentaire ou faire confiance à l'administration, car il n'est pas possible de voter une délibération qui n'est pas chiffrée.

Un commissaire suggère de rajouter un point dans le "décide" mentionnant qu'une étude sera faite dans un bref délai concernant l'ajout de végétation et de poubelles.

Le président soumet cette proposition aux voix de la commission de l'environnement : 9 oui.

Même question posée à la commission de la petite enfance et écoles par la présidente : 9 oui.

La délibération n°2010-06a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 193'500.- destiné à la rénovation des espaces de jeux de l'école de Bellavista II est ensuite soumise aux voix de la commission de l'environnement : 9 oui.

Même question à la commission de la petite enfance et écoles : 9 oui."

Mme Boccard donne connaissance de la position des démocrates-chrétiens :

"La rénovation des espaces de jeux de l'école de Bellavista II entre dans le programme de l'entretien régulier et habituel des infrastructures des écoles sises sur notre commune. Notre groupe se prononcera donc en faveur de cette délibération."

M. Hulliger note que différentes rénovations ont été décidées récemment pour les préaux d'école, ce qu'il approuve.

Si le préau de Bellavista a pour particularité d'être un espace quasiment clos, il pense que l'aménagement proposé ne laissait pas beaucoup de marge de manœuvre à l'administration qui a fait de son mieux. Il trouve le résultat satisfaisant à l'exception des marquages au sol. En effet, il pense que l'on a tendance à donner suite à tous les desiderata des enfants alors que ceux-ci adaptent très bien leurs jeux aux marquages réalisés et il craint qu'une sectorisation des jeux engendre des conflits.

Quoi qu'il en soit, l'Alliance des indépendants meyrinois acceptera cette délibération.

Mme Rivron fait part de l'avis des Verts :

"L'espace de jeux de l'école Bellavista a atteint un âge plus que respectable. Il est donc tout à fait légitime qu'il soit remplacé. Les jeux sont devenus dégingués pour leurs petits usagers, même parfois dangereux. Une rénovation de la place se justifie donc pleinement. Le but est de redonner à cet espace aussi bien un nouvel aspect ludique, attrayant et sportif que convivial où différentes générations puissent se rencontrer.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront oui à cette délibération. Toutefois, nous insistons sur les points mentionnés dans le "décide" qui sont l'étude de poubelles à tri dans un but éducatif et la végétalisation du préau inférieur qui, d'après les plans, est malheureusement du "bétonnage". En effet, alors qu'aujourd'hui, on cherche plutôt à renaturer les espaces goudronnés pour permettre à la terre de respirer et d'absorber la pluie, on comprend difficilement que cela n'ait pas été pris en considération."

Pour **Mme Riman**, il s'agit d'un joli projet, conçu en collaboration avec le Conseil d'établissement et qui correspond aux attentes des enfants, parents et enseignants.

Elle revient sur les jeux réalisés à l'école des Champs-Fréchets pour regretter les choix opérés et considère que les enfants de cette école sont pénalisés. Aussi aimerait-elle savoir si une amélioration va y être apportée et ce qui justifie une telle différence entre deux espaces de jeux dans des préaux d'école.

M. Brulhart donne connaissance de la position des socialistes :

"Cette école, datant des années 1985 environ avec une capacité de 260 élèves, mérite une attention particulière sur l'amélioration de l'espace de jeux. Ces améliorations seront aussi bénéfiques aux enfants en dehors des heures scolaires.

En conclusion, ce projet permettra aux élèves pendant la récréation d'avoir à leur disposition divers jeux et de pouvoir profiter pleinement de ce moment de défoulement et de retourner en classe plus détendus.

C'est pourquoi le parti socialiste acceptera cette délibération n° 2010-06a relative à la demande d'un crédit de CHF 193'500.- destiné à réaliser l'espace de jeux de l'école Bellavista II."

Mme Ecuyer s'associe aux propos de M. Hulliger car, en tant qu'ancienne enseignante, elle reconnaît que les marquages au sol brident un peu l'imagination des enfants qui aiment jouer librement. Toutefois, cet espace étant très bétonné, elle pense qu'il en a été tiré le meilleur parti.

En conclusion, elle annonce que les Radicaux approuveront ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote de la **délibération n° 2010-06a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 193'500.- destiné à la rénovation des espaces de jeux de l'école de Bellavista II

Vu l'état de vétusté des équipements ludiques situés sur ce site;

Vu la forte fréquentation de cet espace par les élèves de l'école et des habitants du quartier;

Vu l'opportunité d'implanter des jeux adaptés à différentes tranches d'âge;

Vu l'importance de la dépense physique et des exercices d'agilité pour le développement des enfants;

Vu les demandes formulées par les représentants du Département de l'instruction publique;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission d'environnement et énergie & petite enfance et écoles conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 avril 2010,

DECIDE

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 193'500.-** destiné à la rénovation des espaces de jeux de l'école de Bellavista II,
2. d'étudier dans un bref délai la végétalisation du préau inférieur et l'installation de poubelles à tri dans un but éducatif,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 193'500.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
5. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 193'500.- en 10 annuités, dès 2011, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 21.331.

* * *

15. Résolution n° 2009-05a présentée par Mme Sasà Hayes, au nom du groupe UDC, pour créer des espaces verts clôturés de détente, ludiques/éducatifs, appelés "vita chiens" à proximité du centre urbain pour permettre aux propriétaires de laisser courir librement leurs chiens. Rapport de la commission d'environnement et énergie (Mme Ecuyer, R)

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de la commission d'environnement et énergie tenue les 25 juin 2009 et 4 mars 2010, sous la présidence de M. Dumalle et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, et de MM. Chatelain et Donzé, de l'administration :

"Lors de la séance du 25 juin 2009, les résolutionnaires ont présenté de manière très complète les raisons de cette résolution. Depuis la nouvelle loi de 2008, les espaces de liberté pour les chiens ont été strictement limités et la population canine de Meyrin (entre 800 et 1000 chiens) est mise à la portion congrue.

Les espaces attribués par l'Etat aux toutous meyrinois sont peu nombreux et éloignés des habitations, ce qui pose problème aux personnes qui se déplacent difficilement à pied. Les restrictions pour la protection de la faune au printemps dans les bois et celles des zones agricoles diminuent encore les espaces de liberté. Actuellement, les chiens doivent être tenus en laisse dans la plupart des espaces verts et des parcs de la Commune. Des zones clôturées avec portail de sécurité leur permettraient de s'ébattre librement et rassureraient les personnes qui les craignent. L'impôt perçu pour les médailles pourrait être partiellement utilisé à cet effet.

Au vu du plan de la Commune qui nous est présenté, on constate qu'il y a peu d'endroits où les chiens peuvent être lâchés et qu'ils nécessitent souvent des déplacements importants pour s'y rendre. Par contre, les deux lieux interdits sont proches de la cité.

Une discussion animée s'engage d'où il ressort qu'il serait opportun de rechercher une parcelle qui convienne et de faire un essai. Deux propositions sont faites : d'une part, utiliser le terrain qui jouxte le skate-parc (environ 1'000 voire 2'000 m²) derrière la poste, d'autre part utiliser une partie de la butte de Riantbosson qui est actuellement interdite aux chiens et passer cette interdiction sur le Jardin alpin, lieu plus sensible où les chiens peuvent être promenés en laisse.

Le conseiller administratif se dit prêt à faire un sondage auprès des propriétaires de chiens afin d'évaluer leur intérêt pour un tel équipement et, dans l'affirmative, à préparer une délibération pour un essai.

Le président demande un vote de principe sur la poursuite des investigations pour les emplacements, comme demandé dans la résolution.

Cette proposition est acceptée par 6 oui, 3 non et 1 abstention.

Nous nous retrouvons le 4 mars 2010 pour prendre connaissance des résultats du sondage et des propositions d'emplacements possibles.

182 réponses sont parvenues en mairie sur 663 envois. 130 personnes se sont déclarées prêtes à utiliser cet équipement s'il est aménagé. Le taux de fréquentation annoncé varie entre une fois par semaine et tous les jours. Ce type d'espace paraît donc a priori utile.

Pour les emplacements, il s'avère que celui situé derrière la poste présente des inconvénients, conflits avec les autres usagers, nuisances auditives, salissures, du fait de sa proximité avec les habitations, les places de jeux et le skate-parc. Il nous est proposé une alternative, soit une parcelle sise le long de l'avenue de Mategnin au niveau de la fraisière. Cet emplacement de 800 m² n'est pas trop excentré et il est possible d'installer des bancs près des deux arbres qui s'y trouvent. Cet endroit n'est pas idéal du fait de sa situation en bordure de route, de son accès assez problématique et de sa petite superficie mais il permet de faire un essai pour voir comment les choses se passent avant d'aller plus loin dans la démarche.

L'ensemble de la commission est favorable au second emplacement. Cependant, la majorité des commissaires demande qu'une prospection approfondie soit faite afin de trouver d'autres parcelles plus adéquates et en fait la demande formelle.

Deux propositions sont émises, l'une concerne le terrain qui appartient à l'Etat situé vers le terrain Jacob, où se trouvait l'ancien chenil, l'autre est une parcelle privée non utilisée le long du chemin du Grand-Puits. La proposition de la butte de Riantbosson n'est pas retenue par l'administration.

Un débat animé s'engage concernant l'aménagement, la surveillance, la propreté, l'entretien, la sécurité, la responsabilité des propriétaires, etc. Il est relevé que beaucoup de détenteurs de chiens préfèrent promener leur animal en campagne et que, généralement, on voit peu de gros chiens dans ces espaces, ces derniers ayant besoin de beaucoup de place pour s'ébattre.

Le président passe au vote de la résolution n° 2009-05.

Elle est préavisée favorablement par 7 oui et 2 abstentions.

Le principe de créer des espaces clos pour les chiens étant accepté, la commission se prononce sur l'emplacement.

L'emplacement situé vers la fraisière est accepté à l'unanimité.

Afin de pouvoir avancer rapidement, l'administration a évalué les coûts qui sont équivalents pour les deux sites proposés, soit CHF 32'000.-, et préparé une délibération.

Il est prévu un espace fermé par une clôture de 120 cm de haut avec portail. Le crédit demandé englobe également la végétalisation du site et son mobilier urbain : bancs, poubelles, distributeurs de sacs de propreté entre autres.

Il est demandé de préciser la situation de la parcelle dans le premier "décide".

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

*La délibération amendée est mise au vote : **elle est acceptée à l'unanimité.**"*

M. Schweizer explique que l'UDC a déposé cette résolution afin que les chiens disposent d'un endroit pour s'ébattre en sécurité. Il va de soi qu'il approuvera ce projet en espérant néanmoins que d'autres sites communaux seront encore trouvés pour aménager de tels espaces.

Mme Girardet annonce avoir quelques réticences quant à la réalisation de parcs clôturés pour les chiens mais comprend que ce genre d'espace devient une nécessité au vu de la polémique actuelle autour des chiens dits dangereux.

Elle note également qu'un tel lieu est indispensable pour les personnes âgées qui ne peuvent parcourir de longues distances jusqu'à un lieu où leurs chiens peuvent courir librement.

Enfin, **Mme Girardet** est également favorable à la recherche d'autres terrains dans ce même but, tel celui évoqué en commission situé le long du chemin du Grand-Puits. En conclusion, elle annonce que l'AIM approuvera cette résolution.

M. Hernot donne connaissance de la position du parti socialiste :

"Après s'être préoccupés du confort des Meyrinoises et Meyrinois en aménagement des abris de bus, en créant un parc à l'entrée de la Commune, en réaménageant la place de jeux de l'avenue de Vaudagne, nous voici à nouveau préoccupés par le bien-être de nos amis les chiens.

Le projet d'implantation nous semble quelque peu éloigné de nombreux quartiers de la Commune et nous sommes sceptiques quant à l'intérêt de ce lieu pour les habitants de Monthoux, du village ou des Champs-Fréchets. Néanmoins nous estimons qu'une expérience, sous la forme d'une première implantation d'un espace vita-chiens, doit être réalisée. Cette formule d'évaluation permettra de tirer des conséquences sur l'utilité d'un tel lieu et surtout, à notre avis, des conséquences sanitaires que représente un rassemblement de nombreux chiens.

Le groupe socialiste soutiendra la résolution et la délibération."

Bien que propriétaire d'un chien, **Mme Riman** était à l'origine plutôt réticente par rapport à ce projet mais, au vu des résultats du sondage effectué auprès des propriétaires de chiens, va finalement approuver cette résolution."

La parole n'est plus demandée et **M. Ragavan** met donc au vote la **résolution n° 2009-05a**

présentée par Mme Sasà Hayes, au nom du groupe UDC, pour créer des espaces verts clôturés de détente, ludiques/éducatifs, appelés "vita chiens" à proximité du centre urbain pour permettre aux propriétaires de laisser courir librement leurs chiens

Vu que le nombre de chiens est en augmentation dans notre commune. Environ 1'000 individus pour l'année 2008;

Vu le prix élevé des médailles;

Vu la nouvelle loi sur la détention de chiens en vigueur depuis 2008, qui réduit les zones où on peut laisser les chiens sans laisse;

Vu que les terrains et parcs susceptibles d'accueillir nos animaux de compagnie sont pour la plupart interdits aux chiens non tenus en laisse;

Vu que les quelques endroits boisés où les chiens peuvent encore être laissés en liberté sont interdits pendant la période de nidification et reproduction (avril à septembre);

Vu la résolution "image directrice des Vergers" votée le 3 octobre 2006 et son annexe décrivant la possibilité d'édifier des aires d'ébats pour chiens comme exemples de mesures compensatoires possibles liées au déclassement des terrains agricoles;

Vu que, depuis 10 ans, la commune de Vernier a mis à disposition des propriétaires de chiens de nombreuses zones vertes clôturées et sécurisées avec succès;

Vu le rapport de la commission d'environnement et énergie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 20 avril 2010,

DECIDE

PAR 26 OUI ET 1 ABSTENTION

1. de demander au Conseil administratif de rechercher des terrains non éloignés du centre urbain pour l'ébat des chiens;
2. de présenter dans les plus brefs délais un projet de délibération incluant les frais d'aménagement, clôture et entretien du terrain.

* * *

16. **Délibération n° 2010-12 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 32'000.- destiné à la création d'un espace vert clôturé sur la parcelle communale n° 12193 adjacente à l'avenue de Mategnin, pour permettre aux propriétaires de chiens de les laisser courir librement**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Ragavan** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité**.

M. Dumalle tient à préciser que l'endroit retenu est très dangereux. En conséquence, il demande que des mesures de sécurité adéquates soient prises, ceci d'autant plus que ce sont souvent les enfants qui promènent les chiens.

M. Charpier note qu'il s'agit d'un essai et que la clôture représente plus des deux-tiers du budget. Aussi demande-t-il de mettre en place une clôture qui puisse être aisément enlevée et réutilisée ailleurs.

M. Devaud regrette que les conseillers émettent certaines remarques ou amendements en séance plénière plutôt qu'en commission, comme les marquages des terrains de jeux ou la question de la clôture. Il fait remarquer qu'il y a eu deux séances de commission pour traiter de cet objet et qu'il est maintenant trop tard pour tenir compte de l'amendement de M. Charpier puisqu'il implique une modification des coûts.

M. Charpier ne demande pas un amendement mais émet juste une remarque, ce qui ne l'empêchera de toute façon pas d'approuver cette délibération.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote de la **délibération n° 2010-12**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 32'000.- destiné à la création d'un espace vert clôturé sur la parcelle communale n° 12193 adjacente à l'avenue de Mategnin, pour permettre aux propriétaires de chiens de les laisser courir librement

Vu la résolution n° 2009-05 votée favorablement par la commission de l'environnement et de l'énergie;

Vu les espaces restreints dans lesquels les chiens peuvent être laissés en liberté;

Vu l'obligation de tenir les chiens en laisse en forêt durant la période de reproduction de la faune locale du 1^{er} avril au 15 juillet;

Vu le sondage effectué auprès des propriétaires de chiens meyrinois;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition de la commission d'environnement et d'énergie, dans sa séance du xx

D E C I D E

PAR 26 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 32'000.-** destiné à la création d'un espace vert clôturé sur la parcelle communale n° 12193 adjacente à l'avenue de Mategnin, pour permettre aux propriétaires de chiens de les laisser courir librement,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 32'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 32'000.- en 5 annuités, dès 2011, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 33.331.

17. Annonces de projets

M. Hulliger annonce qu'il présentera prochainement un projet de résolution relatif à une télévision locale.

M. Boccard annonce que les Verts déposeront un projet de résolution concernant les écopoints compacts pour le prochain Conseil.

* * *

18. Propositions individuelles

M. Hulliger demande que certaines applications de CMNet soient réorganisées. En effet, il constate que lorsque l'on clique sur les objets à l'ordre du jour du Conseil municipal, les commissions n'apparaissent pas forcément. En outre, il a rencontré des difficultés à trouver un procès-verbal de commission. Aussi, au vu du coût de CMNet, propose-t-il de demander au SIACG d'améliorer son fonctionnement.

M. Sansonnens en prend note.

M. Tremblet signale que le préau de l'école de Meyrin-Village va être détruit pour des travaux de canalisation. Or, le Conseil d'établissement de cette école étudie actuellement la réfection des jeux et la mise en place de marquages sur une partie du préau le long de l'avenue de Vaudagne.

En conséquence, étant donné que ce préau va être ouvert, il demande d'étudier la plantation d'une haie en bordure de l'avenue de Vaudagne afin d'éviter que les ballons partent sur la route.

D'autre part, il mentionne que de nombreux automobilistes utilisent le chemin des Arbères comme raccourci. Aussi propose-t-il d'y mettre une barrière afin que seuls les piétons et cyclistes puissent passer.

Mme Riman demande de remettre en place le schéma pour aller à la Bourse aux vêtements, qui a été enlevé à la suite de travaux. Elle relève qu'il est actuellement très compliqué de s'y rendre et ce d'autant plus avec une poussette. Elle ajoute encore que ce lieu est très fréquenté les jeudis pour le dépôt des vêtements.

* * *

19. Questions

M. Schweizer regrette le changement de traiteur qui a donné lieu à une dégradation des repas servis entre les commissions, et il demande que l'administration mette à disposition des repas meilleurs et chauds. S'il n'est pas possible de donner suite à sa requête, il propose de ne plus convoquer de commissions doubles.

En outre, il demande l'instauration d'un service afin d'avoir au moins une pizza ou quelque chose d'équivalent lorsqu'il y a eu un oubli de commande.

M. Sansonnens en prend note.

M. Boccard rappelle avoir demandé une modification au niveau du débouché de l'avenue de Mategnin sur la rue Lect, qui est dangereux pour les cyclistes. Il aimerait savoir si la police municipale en a été avisée et s'il est envisagé la pose d'un panneau ou d'un marquage au sol.

M. Devaud s'est rendu sur place avec M. Donzé et a constaté que la fin de la piste cyclable n'était pas marquée. Cependant, il préfère attendre la fin des travaux qui doivent encore être réalisés sur ce giratoire pour déterminer la signalisation à mettre en place. Quoi qu'il en soit, une solution est recherchée afin d'avertir les cyclistes de la fin de la piste cyclable.

M. Dumalle fait remarquer que l'on pourrait donner la priorité aux cyclistes.

D'autre part, **M. Dumalle** aimerait que les règlements communaux soient disponibles sur le site internet comme c'est le cas dans d'autres communes.

M. Sansonnens répond que ces règlements figurent déjà sur internet mais **M. Boccard** relève qu'il n'est pas facile de les trouver.

Enfin, il demande la convocation d'une commission pour discuter du concept publicitaire dans la Commune (concessions, type de publicité, nombre de panneaux, etc.). Il a constaté en effet qu'il y avait de la publicité à certains arrêts de bus alors qu'il avait été décidé de ne pas en mettre.

M. Tremblet fait remarquer que c'est donc une commission d'urbanisme, mobilité et logement qui devrait être convoquée.

M. Sansonnens rappelle que la Commune a dénoncé le contrat avec l'agence publicitaire qui gère les affiches à Meyrin et que ses services préparent actuellement un appel d'offres y relatif. Quant au tram, il mentionne qu'il n'y a en principe pas de publicité sur le trajet du TCMC dans la cité. En conclusion, il estime prématuré de discuter du concept général.

M. Boccard demande si les conseillers pourront donner leur avis avant que les appels d'offres soient lancés.

M. Sansonnens le confirme.

Mme Schweizer aimerait savoir pour quelle raison le sens de la circulation au carrefour avenue A.-F.-Dubois - avenue Ste-Cécile - rue des Vernes a été modifié. Elle note que les habitants de l'immeuble sis à l'avenue de Ste-Cécile 33-43 ne peuvent plus rentrer chez eux quand ils débouchent de la rue des Boudines mais doivent faire un détour d'un kilomètre afin de revenir depuis la rue des Vernes.

En outre, les automobilistes ne peuvent plus tourner en direction de l'avenue A.-F.-Dubois depuis la rue des Vernes mais doivent poursuivre jusqu'au giratoire de l'avenue de Mategnin, ce qui occasionne des bouchons.

En conclusion, **Mme Schweizer** aimerait savoir pour quelle raison on complique le trafic automobile au lieu de le simplifier et note encore que les habitants de l'avenue de Mategnin ont, eux, accès à leurs allées.

M. Devaud relève que les habitants de l'avenue Ste-Cécile n'ont plus besoin d'aller jusqu'au giratoire pour se rendre chez eux car de nouveaux marquages ont été faits au sol. De plus, il est dorénavant possible de tourner à gauche pour prendre l'avenue A.-F.-Dubois.

M. Jimenay pose la question suivante :

"La circulation à Meyrin est-elle devenue un mauvais parcours de golf. Des résidents se plaignent des nombreux trous qui sont restés béants après l'hiver rigoureux que nous avons vécu ainsi que des couvercles d'égout qui dépassent le niveau de la route, cela sur la route de Meyrin entre autres. Cela se solde par des zigzags faits par les voitures pour éviter les trous. Aussi la Commune peut-elle faire quelque chose et, sinon, que faut-il faire ?"

M. Sansonnens dit s'être rendu compte de ces problèmes en expliquant que les petites réparations sont directement exécutées par le service de l'environnement alors que les travaux plus importants sont effectués par une entreprise. Il relève que les travaux du tram ne sont pas encore terminés et que, dans certains secteurs, la couche définitive n'est pas encore posée, ce qui ne saurait tarder.

Mme Riman revient sur les deux lettres envoyées à l'administration par la directrice de l'école Bellavista, qui ont disparu, et aimerait savoir si elles ont été retrouvées. A ce sujet, elle se demande si une enquête interne ne devrait pas être menée au sujet du courrier égaré.

En outre, elle aimerait savoir si le Conseil administratif envisage une présentation du projet de prolongement du tram jusqu'aux Champs-Fréchets pour le Conseil municipal.

En réponse à la deuxième question, **M. Sansonnens** indique que le dossier sera présenté au moment de l'enquête publique et qu'une présentation a déjà été faite à l'AHVM.

Mme Riman croit savoir que la demande de concession, avant l'enquête publique, est du ressort du Conseil municipal.

M. Sansonnens répond que l'on n'en est pas encore à ce stade en précisant qu'il s'agit d'un projet cantonal et non pas communal.

* * *

La séance est levée à 22h15/SH.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 10 mai 2010.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Placide ISWALA

Surane RAGAVAN

Annexe : présentation des comptes 2009